

Alma Mater Studiorum Università di Bologna
Archivio istituzionale della ricerca

L'«étiquette royale»: Marguerite-Louise d'Orléans à l'épreuve de Florence

This is the final peer-reviewed author's accepted manuscript (postprint) of the following publication:

Published Version:

Lagioia, V. (2016). L'«étiquette royale»: Marguerite-Louise d'Orléans à l'épreuve de Florence. BULLETIN DU CENTRE DE RECHERCHE DU CHÂTEAU DE VERSAILLES, 2016, 1-27 [10.4000/crcv.13935].

Availability:

This version is available at: <https://hdl.handle.net/11585/593271> since: 2017-06-01

Published:

DOI: <http://doi.org/10.4000/crcv.13935>

Terms of use:

Some rights reserved. The terms and conditions for the reuse of this version of the manuscript are specified in the publishing policy. For all terms of use and more information see the publisher's website.

This item was downloaded from IRIS Università di Bologna (<https://cris.unibo.it/>).
When citing, please refer to the published version.

(Article begins on next page)

L'« étiquette royale » : Marguerite-Louise d'Orléans à l'épreuve de Florence

“Royal Protocol”: Marguerite-Louise d'Orléans put to the test in Florence

L'“etichetta reale” : Margherita Luisa d'Orléans alla prova di Firenze

di Vincenzo Lagioia

Traduction de Claire Mulkai

Résumés

Le mariage de Marguerite-Louise d'Orléans, fille de Gaston de France, duc d'Orléans, et de Marguerite de Lorraine, avec le prince Côme III de Médicis, fils de Ferdinand II et de Vittoria della Rovere, s'inscrit dans la longue liste des unions malheureuses auxquelles l'historiographie a réservé une place marginale, sauf dans la perspective d'une histoire générale de la famille, comme celle sur laquelle l'historien anglais Lawrence Stone a longuement travaillé (Stone 1973, 1977 et 1990). La princesse faisait partie de ces femmes de la grande aristocratie ou de sang royal qui jouaient un rôle important dans les équilibres politiques entre dynasties et nations en servant de précieuse monnaie d'échange lors de négociations matrimoniales. Elles y étaient préparées par leur éducation, tout comme elles devaient assimiler les règles de l'étiquette, non comme de simples formalités mais comme éléments substantiels d'une vie de souveraine. Ce bagage, la fille aînée du duc d'Orléans (de son second mariage) l'avait donc acquis et intégré lorsqu'elle arriva à la cour des grands-ducs de Toscane, et qu'elle dut affronter la rigide étiquette florentine.

Entrées d'index

Mots-clés : Marguerite-Louise d'Orléans, études de genre, étiquette, protocole, cour, grand-duché de Toscane, alliance matrimoniale, Médicis

Keywords: Marguerite Louise d'Orléans, gender studies, etiquette, protocol, court, Grand Duchy of Tuscany, marriage alliance, Medici

Thématique : L'étiquette à la cour : textes normatifs et usages

Introduction

Née à Blois le 28 juillet 1645 du second mariage de Gaston d'Orléans avec Marguerite de Lorraine, Marguerite-Louise était l'aînée de cinq enfants – et la demi-sœur d'Anne-Marie-Louise d'Orléans (la Grande Mademoiselle), fille que Gaston avait eue de sa première épouse, Marie de Montpensier. Elle passa son enfance au château de Blois avant d'être mariée, à la suite de négociations menées par les cardinaux Mazarin et Bonsi, à l'héritier du grand-duché de Toscane, Côme III de Médicis. Le mariage eut lieu à Paris en avril 1661 et elle fit son entrée à Florence en juin de la même année. Après quatorze années de « désordres domestiques », la grande-duchesse retourna à Paris en juin 1675 et vécut pendant quelque temps à l'abbaye des bénédictines de Montmartre. Elle mourut en septembre 1721 au couvent de Picpus. De son union avec Côme III, elle avait eu trois enfants, deux fils et une fille¹. La maladie de l'aîné, le mariage malheureux du second et l'union sans descendance de sa fille avec l'électeur palatin marquèrent la fin de la dynastie médicéenne et l'entrée de Florence dans les possessions de la maison de Lorraine.

La célébration du mariage de Marguerite-Louise avec Côme III a été étudiée en profondeur par Françoise Decroisette et Jean-Claude Waquet². Tous deux ont examiné du point de vue sociohistorique, anthropologique et religieux le sens de cette cérémonie, qui se déroula selon une étiquette précise,

symboliquement riche de messages politiques et religieux, essentielle dans les sociétés d'Ancien Régime. C'est pourquoi il me paraît capital de poursuivre son étude – une deuxième raison étant que certains récits biographiques ou historiques³, tout en s'appuyant sur divers documents d'archives, ont déformé l'histoire de Marguerite-Louise d'Orléans en sous-estimant le poids considérable à la cour de l'étiquette. Négliger les détails du protocole, essentiel dans la « détermination des interdépendances », comporte en effet le risque de compromettre de manière décisive la valeur d'un événement en en modifiant le sens, et souvent la substance, et de négliger la compréhension d'une société « différente », comme le laisse entendre Norbert Elias en concluant ainsi son étude magistrale sur la société de cour :

Cette altérité d'hommes ayant appartenu à des sociétés différentes n'a pas été interprétée au cours de notre analyse, dans une perspective relativiste, comme une chose étrange ou bizarre, elle n'a pas non plus été réduite, dans une perspective absolue, à quelques éléments « universellement et éternellement humains ». Nous avons vu que la détermination des interdépendances nous offre la possibilité de laisser aux hommes d'autres sociétés leur caractère spécifique, unique et différencié tout en les concevant comme des êtres humains à la place et dans la situation desquels nous pouvons nous mettre, auxquels nous pouvons nous identifier par une démarche essentiellement humaine⁴.

Certes, le sociologue allemand, dans ses réflexions sur la ritualisation des rapports interpersonnels, ne tenait compte principalement que du modèle français élaboré par Louis XIV, mais Florence, d'après les analyses comparées des étiquettes des différentes cours européennes qui ont été faites, avait pleinement adopté les manières et les exigences qui s'imposaient dans les divers cérémoniaux⁵. Qu'une « petite-fille de France » épouse le futur grand-duc de Toscane était un choix justifié du point de vue non seulement politique et surtout économique, mais aussi culturel, tant pour la dynastie florentine que pour les Bourbons : la cour florentine, en adéquation avec les critères des cérémoniaux européens, était prête au rendez-vous avec l'étiquette et, même à sa petite échelle, elle pouvait se dire absolument à la hauteur⁶.

Les Diari di Etichetta (« Journaux d'étiquette »)

Dès le xv^e siècle, les Médicis avaient élaboré une mise en scène très codifiée des festivités concernant les princes héritiers du gouvernement grand-ducal, une mise en scène pensée pour « émerveiller le monde » et renforcer leur pouvoir – caractéristique d'un gouvernement qui devait aussi être légitimé par ses sujets. Plusieurs descriptions nous en sont parvenues. En 1539, lorsque Côme I^{er} épousa Éléonore de Tolède, l'académicien florentin Pier Francesco Giambullari en enregistra les fastes dans un ouvrage imprimé⁷. En 1566, l'homme de lettres Domenico Mellini décrivit l'entrée à Florence de Jeanne d'Autriche, venue épouser le prince François de Médicis⁸. De même, l'académicien Camillo Rinuccini s'intéressa au mariage de Côme II avec Marie-Madeleine d'Autriche en 1608, et le chanoine Francesco de' Bardi à celui de Ferdinand II et Vittoria della Rovere en 1634⁹. Le sénateur Alessandro Segni, académicien et homme de lettres renommé, raconta à son tour les fêtes données à l'occasion du mariage de Côme III et Marguerite-Louise d'Orléans en 1661, clôturant ce long cycle avec le récit des noces, déjà moins dispendieuses, du grand-prince Ferdinand et de Violante-Béatrice de Bavière en 1688¹⁰.

Mais l'exemple le plus souvent évoqué en matière de protocole et de cérémonial est celui de Ferdinand I^{er} : ses noces avec Christine de Lorraine, immortalisées par le poète Raffaele Gualterotti en 1589¹¹, particulièrement fastueuses, se déroulèrent au palais Pitti qu'il avait fait agrandir et embellir après son séjour (1569-1587) à la cour des papes Pie V, Grégoire XIII et Sixte V¹². Ses successeurs suivirent son exemple. Cent cinquante ans plus tard, alors même que la dynastie médicéenne était sur son déclin, le président de Brosses, durant son voyage en Italie, ne manquait pas de s'étonner encore de la munificence des Florentins. Sergio Bertelli, l'un des premiers chercheurs d'importance sur les questions d'étiquette et de cérémonial, dans son essai introductif à un ouvrage collectif sur le palais Pitti, cite cette lettre du 3 octobre 1739 :

C'est une chose incroyable que la magnificence outrée des Florentins en équipages, meubles, livrées et habillements. Nous avons vu ici tous les soirs des assemblées ou conversations dans diverses maisons dont les appartements sont autant de labyrinthes. Ces assemblées sont composées d'environ trois cents dames couvertes de diamants, et de cinq cents hommes portant des habits que le duc de Richelieu auroit honte de mettre¹³.

Dans cet excès de luxe, similaire à celui de Versailles – dans une moindre mesure, bien sûr, comme le montre Bertelli dans les comparaisons qui figurent dans l'étude citée –, aucun détail ne pouvait en aucune façon être négligé ni même modifié, ou si un changement se révélait nécessaire, le cérémonial, noyau en devenir, en prenait acte, afin que les mesures adéquates soient prises.

Quelle importance ces questions avaient prise à l'époque de Côme III, le Cerimoniale della Real Corte di Toscana (« Cérémonial de la cour royale de Toscane »), probablement rédigé après que l'empereur Joseph Ier eut conféré, en 1707, le titre d'altesse royale au grand-duc Côme III (d'où les termes « cour royale »), et remanié par rapport à la réforme déjà réalisée par Ferdinand II en 1648¹⁴, nous en donne une idée. On y voit affirmer dans le prologue :

Si la civilité et la courtoisie entre personnes privées sont non seulement convenables, mais nécessaires, pour conserver l'amitié, elles sont d'autant plus requises parmi les princes, qui, plus ils sont jaloux de leur réputation et de leur crédit, plus ils se montrent sensibles à la moindre incivilité. C'est pourquoi si, délibérément ou pas, on néglige une marque même minime de respect et d'estime, cela donne lieu à d'ennuyeuses plaintes, et il est souvent arrivé que des princes qui entretenaient du reste des rapports sincères, je ne dis pas parce que les ambassadeurs de l'un ont été mal accueillis et maltraités par l'autre mais à cause d'une petite innovation dans le cérémonial, sont devenus ennemis et ont parfois exigé par les menaces et par la force des réparations bien grandes pour des torts minimes qui leur avaient été faits, à eux-mêmes ou en la personne de leurs représentants. Et, en vérité, c'est faire injure à autrui que de négliger les cérémonies, la justice distributive nous obligeant à rendre à chacun l'honneur qu'il mérite, et non la courtoisie, qui nous dicte plutôt d'utiliser assez largement les marques d'honneur, qui ne procèdent ni de notre volonté ni de notre libre arbitre, mais qui nous sont imposées par la loi, c'est-à-dire par la coutume, et que nous avons peut-être nous-mêmes attribuées à autrui¹⁵.

Les princes ne pouvaient donc se soustraire aux usages et aux lois qui réglaient l'organisation de la vie à la cour, sachant que l'observation des règles de comportement, anciennes et nouvelles, était la raison de la survivance même de leur légitimité, de leurs actions, de leur pouvoir. C'est la raison pour laquelle :

...la cour sérénissime de Toscane, avec une sage prudence, fait noter sous forme de registre tout ce qui se déroule chaque jour en matière de cérémonies, afin que, lors de la venue de quelque personnage, l'on puisse voir quels honneurs lui ont été faits, ce qui ne diffère pas des annales maximi de la République romaine, dans lesquelles le grand pontife avait l'habitude d'écrire exactement tout ce qui se passait chaque année, et l'exposait publiquement dans sa maison, afin que le peuple pût en prendre connaissance, car ils ne sont que les gouverneurs des États où ils exercent leur légation. Après viennent les plénipotentiaires, les nonces, les ambassadeurs des Couronnes, et ceux des républiques et des princes. Viennent ensuite les ministres de second ordre, c'est-à-dire les envoyés, les commissaires, les députés, les internonces, les résidents, les agents, les secrétaires et les aides de chambre¹⁶.

Depuis 1589, étaient ainsi rédigés des Diari di etichetta, « journaux d'étiquette », chroniques devenues des références écrites pour tout ce qui touchait au cérémonial et à la préséance, comme le rappelle Bertelli :

Dans un monde fait d'honneurs, où l'on est ce que l'on paraît, toute marque de respect constituait une reconnaissance, créait un précédent. C'est pourquoi le « point d'honneur » (l'honneur accordé à un hôte) était porté à l'extrême. [...] Les Diari avaient pour but de fixer le souvenir de la manière dont on honorait et dont on était honoré¹⁷.

C'est dans ce contexte que Marguerite-Louise d'Orléans arriva à Florence. Et grâce aux Diari di etichetta, nous pouvons l'y suivre dans les premières années de son séjour. L'exemplaire auquel nous avons eu accès (1589-1663) est assez lacunaire dans son ensemble mais couvre de près les trois années, de 1661 à 1663, intéressantes pour notre sujet¹⁸. Il offre un récit quasi quotidien de ce qui se passe alors à la cour, qui non seulement met en lumière les pratiques relatives au rang et aux privilèges, mais surtout donne une image précise d'un système de valeurs, de pensée et d'action.

L'arrivée de Marguerite-Louise d'Orléans à Florence

À la lecture du Diario di etichetta de cette période, on découvre un langage auquel Marguerite-Louise d'Orléans, avec les particularités que nous verrons, était, on l'a dit, a priori parfaitement adaptée. Dans ces notes documentaires brutes qui permettent, par leur caractère descriptif, de bien appréhender les détails de tout cérémonial, la princesse est plusieurs fois évoquée, ce qui offre un intérêt particulier, précisément à cause de la nature même de ce type de littérature. Les chroniques sont en effet dénuées de jugements de valeur ou d'appréciations personnelles : elles ont seulement pour but de relater et de fixer les comportements de chaque dignitaire à l'intérieur d'un cadre qui est celui de la cour et de ses règles. C'est pourquoi les silences sur tel ou tel, la simple mention des présences et des absences prennent une signification particulière. J'ai choisi ci-dessous de suivre la chronologie des événements pour rester dans cette logique descriptive, sans omettre parfois ces détails relatifs à l'organisation matérielle et fonctionnelle qui confèrent un poids supplémentaire à chaque événement¹⁹.

Ainsi, à la date de 1661, le chroniqueur note la disposition des convives lors du voyage de Livourne à Marseille effectué par le prince Mattias de Médicis (1613-1667) pour aller à la rencontre de Marguerite-Louise dont le contrat de mariage avec le grand-duc Côme avait été signé au Louvre le 17 avril 1661. Plutôt que de suivre les grands principes de la courtoisie, elle se plie aux exigences rigides de la naissance. La composition des tables se conforme entièrement aux règles strictes de l'étiquette :

Avec monsieur le prince Mattias mangeront monseigneur Luca Torrigiani archevêque de Ravenne, en premier après monsieur le prince, le duc Luigi Strozzi, le marquis Riccardi premier majordome de son altesse, le chevalier Achille Sergardi général des galères du grand-duc. À la deuxième table, qui mangera en même temps que celle de monsieur le prince, le chevalier Girolamo Maffei maître de chambre de son altesse, le comte Francesco Strasoldo grand écuyer de son altesse, les quatre camériers du grand-duc : 1° Alessandro Guadagni, 2° marquis Andrea dal Monte, 3° marquis Luca degl'Albizzi, 4° Niccolò Gianni Orazio Piccolomini, non seulement camérier du grand-duc mais camérier secret de monsieur le prince. À la troisième table, qui mangera après que son altesse aura fini, Pietro Paolo Lanci da Fano écuyer tranchant de monsieur le prince, quatre camériers : Fra Carlo Borromei chevalier hiérosolymitain, Cosimo Rinuccini, Girolamo Guicciardini, Lodovico Magalotti ; deux écuyers du grand-duc : le comte Girolamo Saracinelli, Gualterotto Guicciardini ; le confesseur de son altesse, de l'ordre des Observantins, Tommaso Guidetti maître de maison du grand-duc sérénissime et Giovanni Minucci secrétaire de son altesse. Les huit pages vont à une autre table avec monseigneur Francesco Nutij, leur maître. Les dames mangeront ensemble toutes les cinq, dame Gostanza Bentivogli en premier, madame la duchesse Strozzi en second, madame Maria Strozzi Gianni, madame Monaldesca del Nero Guadagni, madame la marquise Virginia Rinuccini dal Monte²⁰.

Le 15 juin 1661, la princesse fait une entrée triomphale à Florence où elle est accueillie avec enthousiasme. Parmi les fastes de la cérémonie, nous ne retiendrons que ce qui concerne la lourde et précieuse couronne dont l'épouse sérénissime est coiffée à la Porta San Gallo, où l'on voit quels accommodements peuvent être trouvés. Voici ce qu'en dit le rédacteur :

Cette cérémonie ne devait pas avoir lieu et l'on avait donc résolu de l'abandonner mais, le grand-duc Ferdinand Ier l'ayant faite, même s'il avait ses propres raisons, à l'arrivée de l'archiduchesse, ce qui était le même cas que le nôtre puisqu'elle était, elle aussi, l'épouse du prince, le grand-duc a jugé avec prudence

que quelqu'un pourrait dire « vous l'avez fait pour celle-là et par pour celle-ci, donc vous estimiez plus la maison d'Autriche que la maison de France²¹ », c'est pourquoi il a été décidé de faire cette cérémonie. Il a été proposé que, pour éviter la gêne d'un aussi grand poids sur la tête, on installe devant le siège où [la princesse] sera assise en litière un beau coussin, sur lequel elle puisse la poser quand elle sera lasse de la tenir sur la tête, de sorte que le peuple pourra la voir, et qu'elle n'éprouvera pas de désagrément²².

Nous savons ensuite que, en juillet 1661, la princesse visita deux fois la galerie des Offices²³ ; qu'elle se rendit aux Cascine pour un goûter « mouillé » (il plut) en compagnie du prince son époux, du cardinal Giovan Carlo et du prince Léopold :

Le jour dit, le 6, la princesse, la sérénissime et la duchesse d'Angoulême se rendirent aux Cascine. Il y eut un goûter selon l'usage ; pendant qu'elles mangeaient survint une forte pluie, madame la princesse ne voulut pas se lever de table, protégée par un parapluie elle persista dans son intention de manger ; ceux qui servaient, le marquis Andrea dal Monte, le marquis Albizzi, Luigi Antinorij, sans aller dans l'Arno furent baptisés chevaliers aux frais de la princesse. La sérénissime était en carrosse, ainsi que les dames²⁴.

Le 8, elle se rendit à la Villa Imperiale où eut lieu « le repas habituel », « puis monta à cheval en compagnie de ses dames françaises et de plusieurs cavaliers, et, toujours au trot, s'en fut vers San Matteo in Arcetri »²⁵. Elle se déroba en revanche à la visite aux religieuses de Santa Maria degli Angeli, où la grande-duchesse Vittoria avait emmené la duchesse d'Angoulême, dame Gostanza et la comtesse de Belloy pour vénérer le corps de la sainte carmélite Marie-Madeleine de Pazzi.

Dans la soirée du 9, on alluma des feux d'artifice à la Santa Trinità, où fut « élevée une machine qui représentait le temple de Diane d'Éphèse, l'une des sept merveilles du monde, incendié par un homme qui voulait se rendre célèbre, la nuit où naquit Alexandre le Grand²⁶ ». La soirée est décrite en détail :

On éclaira nombre de rues sur le trajet de madame la princesse jusqu'à la maison du marquis Corsini où elle resta à regarder avec tous les princes ainsi que l'archiduchesse sérénissime et madame la duchesse de Parme. Voici quel fut l'itinéraire. Ils sortirent du palais vers une heure [une heure, selon le comptage florentin, correspond au moment où le soleil se couche, N. D. A.], passèrent par la via di Guicciardini, via de Bardi, le palais Mozzi, le pont Rubaconte, le long de l'Arno, des Offices au Ponte Vecchio par la piazza Vacchereccia et les Setaiuoli, sur le quai de l'Arno jusqu'à la maison des Corsini, d'où la vue sur les Offices était très belle. Non seulement on avait éclairé tout ce trajet, mais on voyait aussi les rues en passant, et, aux maisons des pauvres, on avait donné du papier pour les lanternes et des bougies en cire pour les allumer. Vers minuit, la forteresse du Belvedere tira deux coups pour donner le signal d'allumer les feux d'artifice. Au carrosse du grand-duc il y avait six pages découverts portant des torches. À celui de la princesse et de la grande-duchesse, huit. Monsieur le duc de Modène et monsieur le cardinal d'Este regardèrent depuis le balcon du comte Piero de Bardi. [Le spectacle] se termina vers deux heures, le temps fut beau, c'était la nouvelle lune, et il n'y eut pas de vent. Personne ne se fit mal²⁷.

Le 14 juillet, anniversaire du grand-duc Ferdinand II, toute la famille assista à la messe à l'Annunziata, où seul celui que l'on fêtait communia. Marguerite-Louise y apparaît à côté de la grande-duchesse Vittoria ainsi que l'exige son rang :

Quand la grande-duchesse et la princesse sont ensemble, elles vont dans le carrosse de la grande-duchesse, et ce, parce que, en troisième rang, la grande-duchesse doit précéder la princesse ; quand elles sont deux et que chacune a son carrosse, la préséance veut que chacune aille dans son propre carrosse²⁸.

Le 15, la comtesse de Belloy, qui avait été désignée comme dame d'honneur pour accompagner la princesse en Toscane, enceinte, repartit avec son mari, le frère du marié et une suite de dix-sept personnes. Malgré les désaccords survenus pendant le séjour, malgré une attitude de la comtesse jugée contraire aux règles de l'étiquette, la maison des Médicis avait souhaité sauver les apparences par une générosité

ostentatoire : voyage payé jusqu'à Turin, avec trois litières, et une bague en diamant offerte par la grande-duchesse et qui, « dit-on, vaut mille quatre cents écus²⁹. »

Au banquet du 17 juillet organisé par le cardinal Giovan Carlo dans son jardin, la princesse n'apparut pas, et le 19, alors qu'un concert de musique avait été prévu en son honneur :

lorsqu'on lui a demandé à quelle heure elle le voulait, elle a répondu non pas comme une jeune femme mais comme une vieille femme sage que, Madame [la grande-duchesse] étant malade, ce n'était pas le moment d'organiser de tels amusements ou divertissements.

Le minutante conclut : « C'est ce qu'elle a répondu au marquis Albizzi qui l'avait interrogée »³⁰. Les apparences étaient sauvées et une excuse recevable avait été fournie par la princesse afin de justifier une dérobade aux obligations de l'étiquette.

Le 26 juillet, en revanche, l'archiduc donna un banquet auquel Marguerite ne fut pas invitée :

L'épouse princière ne fut pas invitée car la grande-duchesse, qui était malade, ne pouvant venir, l'archiduchesse dit à Lorenzo Niccolini qu'elle n'aurait pas pris le risque de l'inviter alors que la grande-duchesse ne pouvait pas être là³¹.

Comme un mécanisme d'horlogerie, l'étiquette ne souffre pas la moindre entorse qui ne puisse être justifiée. Les sujets doivent obéir à ce mouvement imperturbable. Quand quelque chose ne fonctionne pas, quand une absence imprévue se produit, quand, dans la description scrupuleuse du chroniqueur, un élément vient faire grincer cet engrenage parfait, la plume l'enregistre aussitôt. C'est le cas du 24 juin 1661 : le chroniqueur prend soin de noter, comme un fait digne de rester dans les mémoires, que la princesse demanda à dîner seule le soir avec « les dames habituelles » ; « ayant requis la grâce de pouvoir le faire », celle-ci lui fut accordée – elle et toutes les dames, est-il ajouté, « en furent bien contentes »³².

Au service des Grands : la délicate distribution des rôles

Pour son service, nous apprenons que Marguerite :

a nommé comme première femme de chambre madame Francesca Venturi, épouse d'Orazio Magalotti. La comtesse Zefferini, sœur du bailli Gondi, s'était présentée et avait demandé la place. Ce sera pour une autre fois. La première des dames est madame Maffei Guidi Volterrana. Elle fut dame d'honneur de l'archiduchesse mère, de madame Guidi épouse du chevalier Mini, et de madame Giovanna, femme de chambre de l'archiduchesse. Pour la fonction de maître de chambre est pressenti le chevalier Maffei. Depuis quelque temps est arrivé Lucio Malvezzi. Le premier semblait presque arrivé à San Piero que déjà l'autre était pendu à ses basques³³.

La liste se poursuit :

Échanson Lorenzo Niccolini ou le prieur Geraldini. Écuyer tranchant Francesco Ruccellai, peut-être mieux que personne. Le chevalier de Malte Francesco Minerbetti proche parent du marquis Riccardi. Certains parlent de Giovanni Ugoccioni. Le bailli Suarez s'est présenté. Jeune mais en raison de sa mauvaise santé il n'a pas passé le seuil. Camériers du prince, il y en aura six, je pense que certains sont déjà nommés. Le fils du bailli Gondi, celui-ci aura la charge, mais pas par le prince, par un autre moyen. Pier Guadagni. Lorenzo, fils du sénateur Marco Martelli, qui sera bailli, son père lui refusant la croix de Malte. Pour ceux-là, c'est sûr. Bartolommeo Medici a été présenté par le cardinal Decano [...]³⁴.

Le chroniqueur conclut la liste sur une note ironique : « Nous nous réjouirons avec ceux qui y sont, et pour ceux qui n'y sont pas nous l'envisagerons une autre fois³⁵. »

On comprend bien là que la distribution des rôles à la cour des époux sérénissimes, comme des autres altesses, assortie de l'instrument contraignant du cérémonial, suivait une logique bien précise. À travers les

choix effectués par le prince ou le roi (indépendamment du contexte politique), était confié à chacun le poste considéré comme le plus adapté à ce moment-là par celui qui gouvernait³⁶. Depuis les pages jusqu'au personnel le plus proche (sachant que les maîtres de chambre, les aides et les serviteurs à titres divers occupaient un rang et une fonction que l'on peut difficilement interpréter selon les critères qui auront cours lors des siècles suivants), l'attribution de chaque fonction était minutieusement pesée et mesurée en évaluant l'opportunité et les conséquences d'un choix plutôt que d'un autre, en tenant compte d'un système de protections et de rapprochements avec telle ou telle famille noble³⁷.

Dans le fonds *Manoscritti* des Archives d'État de Florence sont conservées les listes des fonctions à la cour et du personnel rémunéré par le grand-duc. On peut ainsi dresser la liste des personnes au service de la princesse, la première année où elle séjourna au palais Pitti :

*Madame Francesca Magalotti première femme de chambre 50 écus, madame Maria Maffei Guidi première dame 9 écus, madame Teresa Manzimedici Serzelli à la place de la susdite 9 écus, monsieur Luzio Malvezzi maître de chambre 25 écus, le chevalier F. Andrea Minerbetti écuyer tranchant 16 écus, le prieur Carlo Giral dini échanson 16 écus, plus tard premier gentilhomme de la chambre, le chevalier Pierantonio de Ricci écuyer tranchant 16 écus*³⁸.

On y constate que le choix du personnel au service de l'épouse sérénissime prenait en compte la connaissance de la langue mais s'efforçait aussi d'éviter certaines « impasses » diplomatiques :

*Luzio Malvezzi est nommé maître de chambre mais non publié. Il est à la tête de la compagnie de cuirassiers de Cortone avec 40 écus par mois mais il n'en touche que 20 car il donne les 20 autres à son lieutenant qui fait tout. C'est le prince Léopold qui l'a proposé. L'épouse de Malvezzi, fille du marquis Ruberto Capponi, très bien vue de la grande-duchesse dont elle a été dame d'honneur, s'est recommandée de celle-ci, et son altesse a donné le dernier coup de pouce à ces pourparlers. On dit qu'ils ne veulent pas lui donner moins de 50 écus par mois. Est nommé échanson Carlo Geraldini, prieur de Pérouse, premier gentilhomme de la chambre de monsieur le cardinal Decano avec 40 écus par mois, ici il en aura 24 [...]. Lorenzo Niccolini aurait sûrement été nommé écuyer tranchant mais, tout bien considéré, il n'en a pas manifesté l'inclination, c'est pourquoi on envisage le chevalier F. Andrea Minerbetti ; écuyer Giovan Ugucconi, camérier Francesco Rucellai, comme maître de chambre on avait dit le chevalier Maffei, le comte de Carpigna mais il a 68 ans, il ne parle pas français et peu l'italien et il est trop âgé. La ville aurait voulu monseigneur Incontri ; au palais on n'en a pas parlé, mais mettre au service d'une Française quelqu'un qui a été douze ans en Espagne, cela ne convenait pas, et pour lui, abandonner un grand commandement et un emploi important pour endosser à 58 ans une charge impliquant une sujétion constante était une chose peu désirable, voire pas du tout*³⁹.

Équilibre délicat, on le voit, que celui de la cour.

Comme l'a souligné Jean Boutier⁴⁰, ce n'est qu'à partir des années 1740 que de nouvelles figures y apparurent, étrangères au monde nobiliaire, qui éloignèrent l'aristocratie de l'administration grand-ducale. Dans les villes de tradition républicaine comme Florence, Sienne, Pise, Lucca, etc., les élites issues du patriciat urbain continuaient au xviii^e siècle à détenir le pouvoir grâce à des tractations permanentes avec le grand-duc et ses ministres, et, à la cour, une « société » légitimée par la faveur du prince se consolidait de plus en plus. Le même phénomène avait d'ailleurs lieu, bien que dans une moindre mesure, au sein des autres cours européennes⁴¹. Le grand-duc, en rivalité constante avec la maison de Savoie, obtint en 1699, à l'issue de longues négociations, le titre d'altesse royale, ce qui, malgré l'absence de perspective d'une descendance, affermit son image en le plaçant à bon droit parmi les monarchies européennes⁴². Mais il n'en continua pas moins à renforcer les liens avec les magistratures locales, comme c'était le cas, par exemple, à Sienne où certaines familles, tels les Sergardi, les Agostini et les Ottieri, conservaient leurs charges dans leur territoire d'origine en même temps que leur proximité avec le grand-duc⁴³. Le personnel de cour passa ainsi à Florence de 457 personnes en 1621 à 792 en 1692, alors qu'en 1587 il n'était que de 233 personnes⁴⁴. On trouve d'ailleurs aussi dans les *Diari di etichetta*, au hasard des événements, quelques

détails témoignant du souci de se concilier des notabilités locales. Ainsi de cet « archiprêtre milanais » invité lors de ces journées fastueuses qui virent Marguerite-Louise devenir la « reine » de Florence, qui « dit-on, se rendait à Rome pour être évêque » et trouva la mort pendant le feu d'artifice tiré le 24 juin 1661, parce que les chevaux qui tiraient son carrosse, effrayés par le bruit, renversèrent sa voiture⁴⁵.

La préséance, âme de l'étiquette

C'est à travers le respect du protocole et de l'étiquette que s'équilibraient les exigences des différentes classes sociales issues des patriciats citadins. Figurent dans les sources de nombreuses indications sur la manière dont apparaissaient les personnes présentes, les marques d'honneur qui leur étaient accordées selon le rang attaché à leur rôle. Ainsi, les Diari di etichetta contiennent de précieuses informations sur les préséances, le titre à donner, les caractéristiques des sièges à présenter aux invités (avec ou sans accoudoirs, avec ou sans dossier), le placement de ceux-ci (dos au mur, de biais, face au prince), la table et les services à leur offrir en fonction de leur rang, le choix de la personne chargée de leur « entretien » (aide de chambre, camérier, etc.), l'opportunité d'apparaître couvert ou découvert, de se tenir debout ou assis, l'endroit précis de la salle où rencontrer un hôte : tous ces éléments font partie intégrante non pas tant du cérémonial que de la vie même de la cour et des dignitaires⁴⁶.

Ainsi, le dimanche 26 juin, le cardinal d'Este fit une visite privée à la grande-duchesse « dans la chambre⁴⁷ » (« nella camera del letto »), puis, au cours de la matinée, eut lieu un banquet solennel dans la salle des invités :

À l'entrée on avait dressé une estrade comportant trois marches, recouverte d'un tapis où était installée une table en demi-lune sur laquelle étaient disposés huit couverts, dans cet ordre. Au milieu sous le baldaquin l'époux et l'épouse, la sérénissime, le cardinal Giovan Carlo, le grand-duc, la duchesse d'Angolemme [sic], les princes Mattias et Léopold. La table était ornée d'une très belle nappe, chacun avait sa devise au-dessus de son couvert, et on en prêta une à ceux qui n'avaient pas la leur, c'est-à-dire l'épouse [Marguerite] et [la duchesse d'] Angolemme [sic]. Au centre de la table il y avait un temple à colonnes, une statue de la France, de la Toscane, de la Renommée, et de Monsieur l'époux princier à cheval. La nourriture fut apportée par l'écuyer tranchant⁴⁸ du grand-duc car tout était disposé sur un seul plateau et c'était le grand-duc qui organisait le banquet. Il y avait 70 plats sans les fruits. Madame la duchesse d'Angolemm [sic] reçut la même corbeille à pain dorée que le grand-duc, la grande-duchesse et l'épouse, par souci de la traiter comme madame la duchesse de Guise. Messieurs les princes Mattias et Léopold reçurent, au lieu d'une corbeille à pain, une soucoupe dorée avec une salière⁴⁹.

Que ce soit lors des audiences, à table ou en carrosse, tout a un sens précis. Si un invité reçoit une « corbeille à pain » (« panattiera ») ou une « soucoupe » (« sottocoppa »), la chronique l'enregistre et, dans le langage de la cour, cela a une signification précise. Ainsi, on note si les plats sont couverts ou non, si l'on donne ou non des serviettes aux invités, et, en fonction de ceux-ci et de leur rang, les serveurs eux-mêmes changent – un prince devra nécessairement être servi par un serviteur de haut rang⁵⁰.

Comme on l'a déjà dit, on comparait les prescriptions de l'étiquette à ce qui se pratiquait dans les autres cours et on cherchait à se conformer aux critères en vigueur ailleurs. C'est pour cette raison que le chroniqueur mentionne de quelle manière l'épouse sérénissime a été « servie » par le roi de France son cousin :

Notez que, lorsque le roi de France a convié à un banquet madame la princesse, elle est restée dans l'angle gauche de la table, assise à l'extérieur sur un petit tabouret de velours sans dossier et sans accoudoirs, et s'est mise à table quand le roi a commencé à manger ; la nourriture a été posée couverte devant le roi et celui-ci a fait signe de la main qu'on la pose devant elle. La boisson lui a été apportée sans soucoupe et sans serviette, et elle s'est levée de table avant que le roi finisse de manger. Honneur extraordinaire, il est allé lui

*rendre visite dans ses appartements en sa qualité de princesse de Toscane, et les deux reines mères, ainsi que son épouse, en ont fait autant*⁵¹.

Pour le chroniqueur, le traitement « extraordinaire » que le roi avait réservé à sa cousine ne concernait pas tant les détails du banquet, qui se trouvaient simplifiés par rapport aux usages florentins (accoudoirs, couvercle, etc.), que la visite faite dans les appartements de la princesse, désormais princesse « de Toscane ». Une telle visite était en effet un « honneur extraordinaire ».

La conséquence d'une telle rigidité était que les problèmes de préséance à table ou en carrosse n'étaient pas rares. Ainsi, l'une des dames qui accompagnaient habituellement Marguerite-Louise, choisie par la duchesse d'Orléans, Marguerite de Lorraine, prétendait « être à table avec la sérénissime » parce que, justement, elle était envoyée par la duchesse mère :

*La comtesse prétendait y avoir droit, et que si elle n'était pas satisfaite elle remettrait la lettre de madame d'Orléans et s'en irait, car elle prétextait avoir reçu les mêmes honneurs de la part des reines de France à l'occasion d'un goûter ou d'un divertissement. La grande-duchesse répondit que la décision de partir lui appartenait entièrement, qu'elle la ferait servir et accompagner avec tous les honneurs. Mais qu'elle enverrait aussitôt un courrier au roi pour lui exposer la vérité des faits. Car, Sa Majesté ayant ordonné à madame d'Angoulême de se contenter du même traitement que madame de Guise en appelant tout le monde altesse et en se faisant appeler excellence, s'il désirait pour elle quelque particularité, qu'il le fasse savoir. Ceux qui négociaient, monseigneur Bonsi et le marquis Riccardi, proposèrent que, au lieu de la placer à table, la sérénissime la fît monter en carrosse, ce à quoi elle consentit de le faire à chaque fois, [disant] qu'il restait de la place dans celui de dame Gostanza. La comtesse accepta la décision. Après, on prit soin de demander à la comtesse si elle était entièrement satisfaite et elle répondit généreusement que oui*⁵².

La dame avait donc dû céder : « Mangèrent [ensemble] madame l'épouse princière, la sérénissime, madame la duchesse d'Angoulême et monsieur le prince Mattias⁵³. »

De même, la duchesse d'Angoulême avait reçu des ordres précis du roi (sans pour autant que nous puissions les dater), à savoir « donner de l'altesse à tous ces princes et se contenter d'être appelée excellence⁵⁴ ». Et pourtant, note le chroniqueur, « monsieur le prince Mattias, non seulement en carrosse, comme il a été dit, mais aussi à table, donne la préséance à madame la duchesse d'Angolem [sic⁵⁵] ». On était donc ici parvenu à un compromis, la préséance à table étant d'une certaine façon compensée par celle à donner en carrosse – de la même manière que dans le cas cité ci-dessus. Mais, par excès de courtoisie, le prince Mattias donna également à la duchesse d'Angoulême la préséance à table.

Le 12 juin 1661 à Livourne, déjà, à l'arrivée de Marguerite-Louise, il y avait eu des problèmes avec la duchesse de Parme, Marguerite de Médicis :

*on avait écrit que madame la duchesse de Parme, bien qu'incognito, désirant rendre visite à madame la princesse, voulait qu'elle la reçoive en lui donnant la préséance et en l'appelant altesse*⁵⁶.

Irritée, Marguerite-Louise, « ou plutôt ceux qui décident pour elle », répondit qu'elle n'était pas encore à la cour de Florence et qu'elle observerait la « coutume de France, qui aurait été de ne pas lui donner la préséance et de lui dire "vous" ». L'issue fut désastreuse : « Quand madame la duchesse a entendu cela, elle a décidé de ne pas discuter, et elle ne lui a pas rendu visite⁵⁷. »

Marguerite-Louise : une princesse déplacée?

Le 25 juin 1661, la princesse fut officiellement présentée devant le Sénat. Le décor, les attitudes sont, comme à l'habitude, fidèlement enregistrés. Le baldaquin, nous explique le chroniqueur, était placé à l'entrée de la salle, à côté de la porte conduisant à la chapelle. L'estrade comportait deux marches :

L'épouse était assise sur un siège luxueux et à sa droite, sur la première marche, se tenait debout, découvert, monseigneur Bonsi qui lui servait d'interprète, et à sa gauche se tenait, elle aussi sur la première marche, debout, madame de Belois [sic] : ici et là il y avait une file de dames invitées, au nombre de 45 environ⁵⁸.

Le grand-duc Ferdinand, la grande-duchesse Vittoria et le cardinal Rinaldo d'Este « se tenaient à la porte de la salle » et « les sénateurs restèrent tout le temps debout et découverts » 59. La seule donc à être assise était la princesse, qui reçut l'hommage de ces derniers, lesquels « venaient baiser sa robe, et elle, devant chacun, inclinait légèrement la tête⁶⁰».

Il est fait part de quelques critiques :

L'opinion commune aurait désiré que la réponse faite au Sénat par monseigneur Bonsi, interprète de la princesse sérénissime, ait été faite à voix haute, afin que chacun pût l'entendre, et non chuchotée au lieutenant. Il avait aussi semblé aux sénateurs que la princesse faisait preuve vis-à-vis d'eux d'une condescendance espagnole et non de la courtoisie française, en n'inclinant ni ne baissant la tête, et sans montrer aucun signe de déférence⁶¹.

Le fait est noté : malgré une attitude de la princesse semble-t-il adéquate, au dire du chroniqueur, pour « l'opinion commune », quelque chose n'a pas fonctionné. La manière dont le fait est présenté paraît incriminer une attitude délibérée de l'épouse. Nous n'en savons pas plus.

Il est vrai que Marguerite-Louise, ainsi que, nous l'avons vu, certaines de ses dames, manifesta semble-t-il des réticences concernant le respect des usages de l'étiquette toscane. Aussi le roi, sollicité par le grand-duc par l'intermédiaire du duc de Bonsi, en même temps que les lettres de vœux datées du 20 juillet 1661 qu'il envoyait à Côme et à Marguerite-Louise⁶², écrivait-il de Fontainebleau à l'évêque de Béziers, Mgr Bonsi :

l'amitié que j'ai pour ma cousine la princesse de Toscane, me faisant penser aux choses qui lui peuvent être avantageuses, il me semble que ce lui seroit un grand secours si vous demeuriez encore quelque temps auprès d'elle, tant pour l'aider à s'accommoder avec moins de peine aux manières du pays, que pour lui faire connoître ce qu'elle doit pratiquer, pour s'accréditer dans les esprits et se faire aimer de plus en plus dans la maison où elle est entrée. Je désire donc que vous différiez à partir jusqu'à nouvel ordre, et je me promets que vos soins seront employés si utilement pour madite cousine, durant ce peu de séjour que vous ferez de plus auprès d'elle, qu'ils rempliront parfaitement la confiance que j'y ai pris⁶³.

Et il prenait la peine d'écrire de sa main le 16 août à sa cousine, l'invitant à se conformer aux indications que le grand-duc lui donnerait :

Ma cousine, prévoyant que dans le commerce que vous serez obligée d'avoir, soit par visites, soit par lettres, avec divers princes et princesses, il arrivera souvent des difficultés sur lesquelles vous auriez peine à vous déterminer de vous mesme, dans la crainte de manquer à ce qui se doit à v[ot]re naissance ; j'ay estimé à propos de vous tesmoigner par ces lignes, que vous ne sauriez mieux faire que de vous régler par les bons avis de mon cousin le grand-duc, le quel nous ayant au point qu'il fait, et regardant nos interests comme inséparables des siens, ne vous conseillera jamais rien qui ne soit pour v[ot]re mieux⁶⁴.

Les critiques et attaques à l'encontre de Marguerite-Louise, formulées par la suite de manière plus explicite par le secrétariat de Côme, sont largement confirmées dans un célèbre rapport écrit conservé dans les archives⁶⁵, qui a contribué à donner au grand public l'image d'une princesse – devenue ensuite grande-duchesse – incapable de se conformer à son rôle, capricieuse, au comportement scandaleux, et faisant preuve de la plus totale ingratitude à l'égard de la maison de Médicis en dépit des nombreuses attentions que lui dispensait cette dernière.

Ce qui nous intéresse ici dans les Diari di etichetta, c'est de constater qu'il y eut certes des incompréhensions de sa part au sujet de l'étiquette – on peut citer la question délicate du cortège français de l'épouse sérénissime qui souleva quelques problèmes –, mais que, pour autant, elle ne s'est pas soustraite aux logiques de la cour, même médicéenne. Tout au plus, les Diari laissent-ils apparaître quelques singularités.

Ainsi, le lendemain du banquet de noces, la mariée reçut en audience le nonce monseigneur Stefano Brancaccio, « à qui le marquis Albizzi, écuyer tranchant [de la princesse], donna un siège », tandis que l'ambassadeur extraordinaire de Lucques, Buonvisi, accompagné de l'ambassadeur ordinaire, « se tint debout et découvert ; il y avait les dames, il fut accueilli par le marquis Riccardi, maître de chambre. Le page se tenait à la porte »⁶⁶. Mais, parallèlement, elle ne renonça pas à sa passion pour les chevaux :

*la promenade ne pouvant se faire, il vint l'envie à madame la princesse de se rendre à la Villa Imperiale à cheval avec trois de ses dames. Alors qu'elle se trouvait au jardin, une forte pluie survint ; elle fut mouillée et n'y alla pas*⁶⁷.

Le 30 juin 1661, le chapitre du Duomo envoya quatre chanoines présenter leurs « compliments » à la mariée : l'archiprêtre Soldani, Carlo de Bardi, Carlo Altovisi et Vincenzo de Cerchi.

*Ils furent reçus par son altesse dans l'appartement de la grande-duchesse sérénissime, avec la portière relevée, mais sans le page et sans la présence des dames, c'est l'archiprêtre Soldani [sic] qui parla, l'interprète étant monseigneur Bonsi qui répondit à voix basse au nom de la sérénissime*⁶⁸.

Après la visite à la galerie des Offices, en juillet, Marguerite-Louise accepta l'invitation du chevalier Dragomanni à une fête avec jeux alors que le grand-duc et le marié déclinèrent, sous le prétexte qu'ils étaient occupés, de même que la grande-duchesse sérénissime, « qui avait un peu de fluxion catarrhale dans une oreille⁶⁹ ». Les Diari di etichetta se contentent de noter qu'il est inhabituel que « les invités voient la famille d'un particulier habillée comme celle d'un prince⁷⁰ ».

Les formes de dévotion et de participation aux actes liturgiques avaient une importance particulière, et notamment la communion, d'une portée symbolique et sociale, surtout à une époque qui connaissait le débat sur la communion fréquente et la querelle janséniste, sources de positionnements divers au sein de la noblesse :

*Le dimanche 3 [juillet], se rendirent à Santa Maria Novella le grand-duc avec tous les princes, l'archiduchesse qui y écouta la messe, madame la duchesse de Parme, madame la duchesse d'Angouleme [sic] qui communia au Rosario, ainsi que trois dames françaises qui firent de même à l'autel de San Domenico*⁷¹.

Au sujet de la communion, le rédacteur juge utile de signaler :

*Madame la duchesse d'Angoulême, quand elle sort pour aller seule à la messe, a droit au tapis de velours rouge, ainsi qu'à deux pages avec des torches, et quand elle communit, deux autres qui tiennent son voile*⁷².

Le 4 juillet, au Palazzo Vecchio, eut lieu un bal ; « on n'y dansa pas la pavane⁷³ », note le chroniqueur. Sur l'estrade, sous le baldaquin, les places étaient clairement indiquées :

*il y avait quatre sièges, où se tinrent l'épouse, la sérénissime, le cardinal Giovan Carlo et le grand-duc. Monsieur l'époux princier et tous les autres se tenaient en dehors de l'estrade. Madame l'archiduchesse et la duchesse de Parme se trouvaient dans une loge grillagée*⁷⁴.

Pour jouer à la cruscherella⁷⁵, et ainsi se divertir avec ses dames françaises, la princesse obtint du grand-duc qu'il lui envoie deux cents doublons.

Les relations qu'elle avait avec la sérénissime Vittoria paraissent avoir été plus tendues. Cette dernière renvoya chez lui un prêtre – qui n'en était pas un – qui était au service de Marguerite-Louise :

Madame la princesse a avec elle un prêtre français non ordonné in sacris, qui a le titre d'aumônier. Il a reçu tout le nécessaire pour la messe que madame la princesse a apporté avec elle de Paris, chandeliers et autres objets en argent, ornements et diverses autres choses de valeur. On dit qu'il serait volontiers resté, mais que réponse a été faite que, la sérénissime n'ayant à sa cour personne qui ait le titre d'aumônier, il ne paraît pas convenable de l'accorder à madame la princesse, et ainsi s'est terminée l'affaire⁷⁶.

Pour autant, les préoccupations du grand-duc au sujet des préséances ne cessent pas.

Madame l'épouse princière prétendait ne devoir donner la préséance qu'à l'archiduchesse, et que tel était l'ordre qu'elle avait reçu en venant de France, ceux qui la gouvernent voulant arbitrer une chose aussi claire, de donner la préséance comme le fait la grande-duchesse ; on écrivit donc en France, et lundi 18 au matin Trottolino arriva avec la résolution très prudente et avisée que ce qui avait été dit à la princesse sérénissime était ce qu'elle devait faire en voyage, mais que maintenant qu'elle faisait partie de cette maison, elle devait faire ce qui est d'usage ici, et si elle observait le même cérémonial que la grande-duchesse, elle ne pourrait que très bien agir, et ainsi elle pourrait rencontrer [la duchesse de] Parme et tout le monde⁷⁷.

Les exigences de Marguerite-Louise visaient aussi l'archiduchesse Anne, dont elle prétendait recevoir la visite en premier, et être la troisième dans l'ordre des préséances, puisque l'archiduc, selon ses dires, était le cadet de l'empereur. Le chroniqueur note : « Mais elle ne se rappelait pas qu'elle aussi était cadette de la maison de France et sans statut⁷⁸. » Heureusement, « tous ces nuages se sont dissipés avec la prudente résolution venue de France⁷⁹ » et ainsi, le 20 à 22 heures [le calcul des heures se faisait à compter du coucher du soleil, qui correspondait à la première heure N. D. A.], la princesse rendit visite solennellement à l'archiduchesse :

Elle vint avec la duchesse d'Angoulême, la garde, et un cortège de carrosses. Il y avait monseigneur Torrigiani, monseigneur Bonsi qui servit d'interprète, et le marquis Riccardi qui lui donnait le bras. L'appartement où se tient l'archiduchesse sérénissime se compose d'un salon avec une chambre à chaque extrémité. L'archiduchesse la reçut dans la chambre située à main droite. Il y avait trois sièges. En premier lieu la princesse, en 2e l'archiduchesse, en 3e la duchesse d'Angoulême. L'archiduchesse accueillit la princesse à la porte du salon, qui donne sur les loges, et l'accompagna. Elle lui donna la préséance mais pas à la duchesse d'Angoulême. La visite fut brève, puis la princesse partit en paix⁸⁰.

Comme le veut l'étiquette, l'archiduchesse à son tour rendit visite à Marguerite-Louise. Le lendemain :

elle fut reçue à six pas à l'extérieur de l'appartement situé à main gauche en entrant dans la grande salle. Elles s'assirent, la princesse donna la préséance à l'archiduchesse, monseigneur Bonsi et la comtesse Fabbroni servirent d'interprètes. [L'archiduchesse] fut accompagnée dans la grande salle jusqu'à la porte qui donne sur le vestibule⁸¹.

Au départ de la duchesse de Parme, la première semaine d'août, après que celle-ci fut allée voir le corps de saint Antonin, il y eut échange de visites :

Le 6 on montra le corps de saint Antonin à la duchesse de Parme, à l'archiduchesse et à leurs enfants, à une heure de la nuit ; on le sortit et on le posa sur l'autel, où il se voyait très bien. [...] Madame la duchesse de Parme, voulant partir, rendit visite à madame l'épouse princière. [...] Le jour dit, madame l'épouse princière alla à son tour rendre visite à madame la duchesse de Parme⁸².

Conformément à l'étiquette, la princesse avait donc donné la préséance à l'archiduchesse et suivi les indications précises qui lui avaient été données sur le cérémonial.

Le grand-duc Côme devait tout de même manifester sa désapprobation plusieurs années encore après, en 1679, sur le fait que son épouse – désormais retirée, selon leurs accords, dans un couvent à Montmartre –, s'était permis « par caprice⁸³ » de porter la traîne au mariage de la future reine d'Espagne, Marie-Louise de Bourbon-Orléans (1662-1689), fille de Monsieur et d'Henriette d'Angleterre. Faveur du roi ou traitement particulier de l'étiquette française ? Dans la note du secrétariat conservée à Florence, on lit que la grande-duchesse n'apparaissait pas comme souveraine mais comme « petite-fille de France » avec ses deux sœurs, Mme de Guise et Mlle de Montpensier. Le cérémonial florentin, plus rigide, n'aurait pas permis une telle dérogation, et l'on justifia ces écarts par les particularités du cérémonial français :

Il suffit d'observer que toutes les gazettes de l'époque, dans la description de ce mariage, la nommèrent ainsi, la mettant dans le même sac que ses sœurs mesdames d'Orléans et de Guise, sans distinction aucune, et que, dans le contrat de mariage qui fut rédigé, elle fut honorée du même titre que lesdites sœurs, et que les petites-filles de France, c'est-à-dire « tres-haute et puissente Princesse » [sic] là où, si elle avait été désignée comme grande-duchesse de Toscane, il aurait fallu lui conférer le titre de « tres haute, et tres puissante Princesse » [sic] ; que dans son contrat de mariage avec le grand-duc sérénissime son époux, alors prince de Toscane, tous deux se virent attribuer le titre de « tres hauts, et puissents Prince » [sic] ; mais que le grand-duc sérénissime Ferdinand II, de glorieuse mémoire, père du sérénissime époux princier, et par conséquent son beau-père, fut dans le même contrat désigné avec la prérogative du titre de « tres haut, et tres puissents Prince » [sic]⁸⁴.

Conclusion

À Florence, comme l'a souligné Jean-Claude Waquet, et comme nous avons tenté de l'exprimer à travers quelques exemples, la princesse Marguerite-Louise, malgré ses réticences envers certaines « préséances » et « singularités cérémonielles », s'est relativement adaptée à l'étiquette, au moins dans les premières années – suivant les conseils de son cousin Louis XIV qui, dans une lettre de 1661, l'avait invitée à se conformer aux consignes du grand-duc Ferdinand à qui, en échange de sa protection, il s'en remettait en toute confiance⁸⁵.

Mais la princesse d'Orléans, au contraire des Médicis, restait une altesse royale et non une altesse sérénissime. Sa naissance, ses origines – habilement employées comme levier dans un bras de fer qui mettait en jeu de subtils équilibres politiques – différaient de celles de son époux. Une ambiguïté qui subsista toujours pour une femme que les collaborateurs du grand-duc disaient « amie des nouveautés⁸⁶ ». Nouveautés bien assimilées en France : Marguerite-Louise était une « précieuse », et possédait un réseau de relations – selon un nouveau mode protecteur-protégé – que Florence réprouvait⁸⁷. Certes, la ville toscane, les sources l'ont montré, n'avait rien à envier à la cour française en matière d'étiquette et de luxe, mais l'esprit et le cœur de la désormais grande-duchesse se trouvaient en France, et cette individualité singulière⁸⁸ qui resta celle de Marguerite-Louise, au point d'encourir le blâme de Saint-Simon – « Elle voulait vivre en liberté à la française, et se moquait de toutes les manières italiennes⁸⁹ » –, aura marqué sa différence. Différence que les registres d'étiquette, inévitablement, enregistraient.

L'histoire nous montre souvent des régentes, des souveraines consorts, des femmes de pouvoir qui, au-delà de l'anecdote romanesque, résistent à l'épreuve du pouvoir⁹⁰. Il existe des exemples de « caprices » et d'entorses au cérémonial, mais parfois un simple « dérapage » permettait à l'individualité ou à la féminité d'émerger, le désaccord vis-à-vis d'un état de subordination de s'exprimer. Par exemple, lors de la première rencontre de Marguerite-Louise d'Orléans avec le prince Matthias de Médicis, oncle de Côme III, à Marseille, au cours du voyage qui amenait la princesse à Florence, celle-ci, dans un mouvement de liberté « française », tendit la joue pour le saluer : « alors qu'elle lui avait par deux fois tendu le visage, Monsieur le prince la pria de rester servie à l'italienne⁹¹ », c'est-à-dire sans approcher son visage.

Ce fut pour Marguerite son premier contact avec ce cérémonial rigide et austère qui, chez les Médicis, revêtait un aspect quasi religieux.

Nous avons mentionné plus haut l'incident avec la duchesse de Parme et de Plaisance, Marguerite de Médicis Farnèse (1612-1679). Celle-ci avait eu aussi des problèmes avec sa belle-fille Marguerite-Yolande de Savoie (1635-1663) qui avait manifesté en public des manquements aux règles de l'apparence :

Le soir cependant elle revint et, ne voyant pas que nous étions là, elle dit au duc, que faites-vous, puis, en nous voyant elle ajouta, je me trouve en bonne compagnie. Moi qui étais assise je me suis aussitôt levée, en signe de civilité et de respect, et par deux fois elle me dit de me rasseoir. Je lui répondis que cela ne me dérangeait pas et que si elle s'asseyait elle aussi j'en ferais autant. Furieuse, elle sortit brusquement, faisant tomber par terre le comte de San Vitale, son maître de chambre, qui se trouvait sur le seuil, et elle s'en alla. J'envoyai aussitôt le prince Pierre, mon fils, dire à son altesse de venir, que je m'étais assise et que pour lui [sa belle-fille N. D. T.] obéir je n'en bougerais pas...⁹².

La duchesse mère, après des pourparlers, avait cédé à sa belle-fille sous la pression de Christine-Marie de Bourbon (1606-1663), sœur de Louis XIII et duchesse de Savoie⁹³. Mais céder sur la préséance ne calma pas les esprits et ne sauvait pas les apparences : telle était l'opinion de la duchesse mère qui, dans l'incident avec Marguerite-Louise, retrouvait celui survenu avec Marguerite-Yolande récemment décédée.

On parle partout de ces différences, en particulier chez les Français, et une personne religieuse m'a dit il y a quelques jours savoir que madame la princesse [Marguerite-Louise N. D. A.] disait que son mariage n'était pas valide, puisqu'elle y avait été contrainte par l'autorité et menacée par le roi, et autres naïvetés qui me semblent tout à fait hors de propos. Dieu sait si je les plains dans pareils tourments, que j'ai éprouvés durant trois années [...]. Je ne voudrais pas que ce fût vrai, car cela ne peut causer que des soucis⁹⁴.

Marguerite-Louise était tout à fait capable de s'adapter, en suivant en matière d'étiquette l'exemple de sa belle-mère, Vittoria della Rovere, comme celle-ci le lui avait conseillé. Mais ce que laisse entrevoir cette lettre, c'est que les raisons de ses réticences pouvaient être dues davantage à une aversion radicale contre la logique des mariages d'alliance, probablement liée aux sentiments qu'elle entretenait pour quelqu'un d'autre – pour son cousin Charles de Lorraine, inclination qui n'avait pas la bénédiction du roi, dont les relations avec le duché de Lorraine étaient difficiles. Le résultat d'une telle aversion fut certainement néfaste et ses conséquences malheureuses. Marguerite-Louise la manifesta à travers lettres, discours et alliances. C'est une donnée qui mérite d'être prise en considération pour éclairer un personnage dont l'esprit vif, le comportement inconciliable avec l'esprit de la famille grand-ducale, la haine tenace qu'elle éprouvait envers son époux firent une personnalité indomptable. Pour qui aussi le domaine des sentiments, souvent banni de ces alliances politiques, avait gardé pour elle toute son importance. À la mort de sa sœur Françoise-Madeleine (1648-1664), qui avait épousé Charles-Emmanuel II de Savoie (1634-1675), elle écrivit au cardinal Carlo de Médicis :

[...] car, parmi les satisfactions qu'il a plu à Sa Divine Majesté de m'accorder à l'occasion de mon mariage, je ne pouvais recevoir plus grande consolation que celle d'avoir en Italie une princesse de mon sang et que j'aimais au plus haut point⁹⁵.

Maria Pia Paoli analyse avec justesse ce passage :

L'importance accordée ici aux liens concrets et traditionnels du sang et de la parenté réduit, en un certain sens, la valeur de solidarité artificielle et idéale attribuée aux liens du rang, au nom duquel il aurait fallu annuler les distances spatiales et temporelles⁹⁶.

Annuler les distances spatiales et temporelles ne réussissait pas toujours et pas à toutes les princesses. Si, à Florence, Marguerite-Louise d'Orléans avait surmonté l'épreuve du cérémonial, elle ne réussit pas à

satisfaire les attentes de ceux qui avaient décidé pour elle. Sur le plan des accords dynastico-familiaux, le mariage fut un échec.

Une femme intégrée, donc, mais pas totalement sur le plan de l'étiquette, qui était une affaire de cour, de politique, une affaire dynastico-familiale, une affaire de princes du petit duché et du grand royaume.

Bibliographie

Sources manuscrites

Archivio di Stato di Firenze (ASFi)

Carte Stroziane, 1re série, pièce 24

Guardaroba Medicea, Diari di Etichetta, nos 1 à 7

Manoscritti, 321

Mediceo del Principato, 5504, 5183, 6266

Miscellanea Medicea, 11, 14, nos 423 à 448, 591

Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze

BNCF, Capponi, 261

Sources éditées

Bardi Ferdinando, 1637, *Descrizione delle feste celebrate in Firenze in congiuntura delle reali nozze dei serenissimi sposi Ferdinando II e Vittoria della Rovere*, Florence, per Zanobi Pignone.

Brosses Charles de, 1885, *Lettres familières écrites d'Italie en 1739 et 1740*, t. II, Paris, Perrin.

Evitascardoli Cesare, 1598, *Dialogo del maestro di casa*, nel quale si contiene di quanto il maestro di casa deve essere instrutto Utile a tutti li padroni, cortegiani, ufficiali, & servitori della Corte, Rome, appresso Gio. Martinelli-Sulpitio Mancini.

Giambullari Pierfrancesco, 1539, *Apparato et feste nelle noze dello illvstrissimo signor duca di Firenze, & della duchessa Sua consorte : con le sue stanze, madriali, comedia, & intermedij, in quelle recitati*, Florence, per Benedetto Giunta.

Gualterotti Raffaello, 1589, *Descrizione del regale apparato per le nozze della serenissima Madama Cristina di Lorena, moglie del serenissimo don Ferdinando Medici, III, granduca di Toscana*, Florence, Appresso Antonio Padouani.

Guevara Antonio de, 1549, *Aviso de favoriti et dottrina de cortigiani*, Venise, per Antonio Bondi.

Louis XIV, 1806, *Œuvres de Louis XIV*, t. V (*Lettres particulières*), éd. P.-A. Grouvelle et Grimoard, Paris-Strasbourg, Treuttel et Würtz.

Mellini Domenico, 1566, *Descrizione dell'apparato della comedia et intermedii d'essa : recitata in Firenze il giorno di S. Stefano l'anno 1565 nella grand sala del palazzo di Sua Ecc. Illust. nelle reali nozze dell'illustriss. & excell. s. il s. don Francesco Medici, principe di Fiorenza & di Siena, & della regina Giouanna d'Austria, sua consorte*, Florence, Appresso i Giunti.

Relazioni inedite di ambasciatori lucchesi alle corti di Firenze, Genova, Milano, Modena, Parma, Torino (sec. 16.-17), 1901, éd. A. Pellegrini, Lucques, A. Marchi.

Rinuccini Camillo, 1608, *Descrizione delle feste fatte nelle reali nozze de' serenissimi principi di Toscana d. Cosimo de' Medici, e Maria Maddalena arciduchessa d'Austria*, Florence, Appresso i Giunti.

Saint-Simon Louis de Rouvroy de, 1979, *Mémoires (1721-1723)*, Paris, Ramsay.

Sarti Raffaella, 1999, *Vita di casa : abitare, mangiare, vestire nell' Europa moderna*, Rome, Laterza.

Segni Alessandro, 1661, *Memorie delle feste fatte in Firenze per le reali nozze dei serenissimi sposi Cosimo III principe di Toscana e Margherita Luisa d'Orléans*, Florence, nella Stamperia di S.A.S.

Segni Alessandro, 1688, *Memorie de' viaggi, e feste per le reali nozze dei Ser. Sposi Violante Beatrice di Baviera e Ferdinando, principe di Toscana [dai 13 agosto 1688 ai 22 febb. 1689]*, Florence, per gli Eredi di Ippolito della Nave.

Sestini Da Bibbiena Francesco, 1621, *Il Maestro di Camera : Trattato di Francesco Sestini da Bibbiena. Di nuovo ricorretto, secondo il cerimoniale Romano. Et in quest'ultima impression di diversi errori emendato*, Venise, per Gio. Francesco Valuasense.

Études

Acton Harold, 2003 [1932], *Les derniers Médicis*, trad. J. Georgel, Paris, Perrin.

Ariès Philippe et Duby Georges, 1986, *Histoire de la vie privée. III. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil.

Ascheri Mario (dir.), 1996, *I Libri dei Leoni. La nobiltà di Siena in età medicea (1557-1737)*, Sienne, Monte dei Paschi.

Bély Lucien, 1999, *La société des princes, xvie-xviiiè siècle*, Paris, Fayard.

Bertelli Sergio, 2002, « Palazzo Pitti dai Medici ai Lorena », dans Bellinazzi A. et Contini A. (dir.), *Palazzo Pitti dai Medici ai Savoia*, Rome, Ministero per i Beni e le Attività Culturali, Direzione Generale per gli Archivi, p. 65-70.

Bertelli Sergio, 2003, « Vivere a Palazzo », dans Bertelli et Pasta 2003.

Bertelli Sergio et Pasta Renato (dir.), 2003, *Vivere a Pitti. Una reggia dai Medici ai Savoia*, Florence, Olschki.

Boutier Jean, 2004, « Les noblesses du grand-duché », dans Boutier, Landi et Rouchon 2004, p. 265-285 ; en ligne : <http://books.openedition.org/pur/15798?lang=fr>.

Boutier Jean, Landi Sandro et Rouchon Olivier (dir.), 2004, *Florence et la Toscane, xive-xixe siècles, les dynamiques d'un État italien*, Rennes, Presses universitaires de Rennes ; en ligne : <http://books.openedition.org/pur/15764>.

Calvi Giulia, 2008, « Gli spazi del potere : Violante Beatrice di Baviera in Toscana », dans Calvi et Spinelli 2008, p. 433-451.

Calvi Giulia et Spinelli Riccardo (dir.), 2008, *Le donne Medici nel sistema europeo delle corti, XVI-XVIII secolo*, Florence, Polistampa.

Campbell Orr Clarissa (dir.), 2004, *Queenship in Europe, 1660-1815. The Role of the Consort*, Cambridge, Cambridge University Press.

Casanova Cesarina, 2014, *Regine per caso. Donne al governo in età moderna*, Rome-Bari, Laterza.

Chauvineau Hélène, 2003, *Nella camera del Granduca (1590-1660)*, dans Bertelli et Pasta 2003, p. 69-108.

Chauvineau Hélène, 2004, « La cour des Médicis (1543-1737) », dans Boutier, Landi et Rouchon 2004, p. 287-301.

- Chiarini Marco (dir.), 2000, Palazzo Pitti. L'arte e la storia, Florence, Becocci.
- Chiarini Marco et Padovani Serena (dir.), 1993, Gli appartamenti reali di Palazzo Pitti. Una reggia per tre dinastie : Medici, Lorena e Savoia tra Granducato e regno d'Italia, Florence, Centro Di.
- Cosandey Fanny, 2008, « Les régences de Catherine et Marie de Médicis : un héritage italien ? » dans Calvi et Spinelli 2008, p. 345-360.
- Decroisette Françoise, 1975, « Les fêtes du mariage de Cosme III avec Marguerite Louise d'Orléans à Florence, 1661 », dans Jacquot J. et Konigson É. (dir.), Les fêtes de la Renaissance, vol. 3, Paris, Éditions du CNRS, p. 421-436.
- Elias Norbert, 1974, La société de cour, trad. P. Kamnitzer, Paris, Calmann-Lévy.
- Ferrante Lucia, Palazzi Maura et Pomata Gianna (dir.), 1988, Ragnatele di rapporti : patronage e reti di relazione nella storia delle donne, Turin, Rosenberg & Sellier.
- Ferrari Monica (dir.), 2010, Costumi educativi nelle corti europee (XIV-XVIII secolo), Pavie, Pavia University Press.
- Goubert Pierre, 1969, L'Ancien Régime, t. I : La société, Paris, Colin.
- Lathuillère Roger, 1966, La préciosité : étude historique et linguistique, t. I : Position du problème. Les origines, Genève, Librairie Droz.
- Le Roux Nicolas, 2002, « Codes sociaux et culture de cour à la Renaissance », Le temps des savoirs. Revue interdisciplinaire de l'Institut universitaire de France, 4, « Le Code », p. 131-148.
DOI : 10.3917/oj.rouss.2002.01.0131
- Lougée Carolyn C., 1976, Le paradis des femmes. Women, Salons and Social Stratification in Seventeenth Century France, Princeton, Princeton University Press.
- Marion Marcel (dir.), 1968, Dictionnaire des institutions de la France aux xvii^e et xviii^e siècles, Paris, Picard.
- Mascalchi Lucia, 2008, « Margherita de' Medici Farnese. Strategie politiche e dinamiche familiari alla corte di Parma e Piacenza », dans Calvi et Spinelli 2008, p. 283-312.
- Paoli Maria Pia, 2008, « Di madre in figlio : per una storia dell'educazione alla corte dei Medici », Annali di Storia di Firenze, III, p. 65-145.
- Pieraccini Gaetano, 1925, La stirpe de' Medici di Cafaggiolo, Florence, Vallecchi, vol. 3.
- Prosperi Adriano, 1980, « Libri sulla corte ed esperienze curiali nel primo '500 italiano », dans Ossola C. (dir.), La Corte e il « Cortegiano », t. II, Rome, Bulzoni, p. 69-91.
- Protopapa Iolanda, 2003, « La paggeria : una scuola per la giovane nobiltà », dans Bertelli et Pasta 2003, p. 27-43.
- Roberts David, 1989, The Ladies. Female Patronage of Restoration Drama, Oxford, Clarendon Press.
- Rodocanachi Emmanuel, 1902, Les infortunes d'une petite-fille d'Henri IV : Marguerite d'Orléans, grande-duchesse de Toscane (1645-1721), Paris, Flammarion.
- Romagnani Gian Paolo, 2010, La società di antico regime, XVI-XVIII secolo : temi e problemi storiografici, Rome, Carocci.

Satkowski Leon, 1983, « The Palazzo Pitti : Planning and Use in the Grand-Ducal Era », *Journal of the Society of Architectural Historians*, XLII, 4, p. 336-349.

DOI : 10.2307/989920

Savelli Aurora, 2008, *La principessa, il popolo, la nobiltà. Violante Beatrice di Baviera al governo di Siena*, dans Calvi et Spinelli 2008, p. 327-341.

Signorotto Gianvittorio et Visceglia Maria Antonietta (dir.), 1998, *La Corte di Roma tra Cinque e Seicento. « Teatro » della politica europea*, Rome, Bulzoni.

Spagnoletti Angeloantonio, 2008, « Le donne nel sistema dinastico italiano », dans Calvi et Spinelli 2008, p. 13-34.

Stone Lawrence, 1973, *Family and Fortune : Studies in Aristocratic Finance in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*, Oxford, Oxford University Press.

Stone Lawrence, 1977, *The Family, Sex and Marriage in England : 1500-1800*, Londres, Weidenfeld and Nicolson.

Stone Lawrence, 1990, *Road to Divorce : England 1530-1987*, Oxford, Oxford University Press.

DOI : 10.1093/acprof:oso/9780198226512.001.0001

Strunck Christina (dir.), 2011, *Medici Women as Cultural Mediators (1533-1743). Le donne di casa Medici e il loro ruolo di mediatrici culturali fra le corti d'Europa*, Milan, Silvana.

Tofani Silvia, 2003, « Composizione e cerimoniale della Corte Medicea (1650-1670) », dans Bertelli et Pasta 2003, p. 109-134.

Vaccari Maria Grazia, 1997, *La Guardaroba medicea dell'Archivio di Firenze*, Florence, Edizioni Regione Toscana.

Varallo Franca, 2009, *In assenza del re. Le reggenti dal XIV al XVII secolo (Piemonte ed Europa)*, Florence, Olschki.

Verga Marcello, 2003, « Pitti e l'estinzione della dinastia medicea. Materiali per una lettura politica della reggia di Firenze tra Sei e Settecento », dans Bertelli et Pasta 2003, p. 271-289.

Visceglia Maria Antonietta, 2012, *Italian Historiography on the Courts : A Survey*, dans Fantoni M. (dir.), *The Court in Europe*, Rome, Bulzoni editore ; en ligne : <http://www.enbach.eu/content/italian-historiography-courts-survey>.

Walsh Richard J., 2005, *Charles the Bold and Italy (1467-1477) : politics and personnel*, Liverpool, Liverpool University Press.

Waquet Jean-Claude, 2007, « L'échec d'un mariage : Marguerite-Louise d'Orléans et Côme de Médicis », dans Poutrin I. et Schaub M.-K. (dir.), *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe, xve-xviiiè siècle*, Paris, Bréal, p. 120-132.

Wilson-Chevalier Kathleen et Viennot Eliane (dir.), 1999, *Royaume de féminie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion.

Notes

1 Le grand-prince Ferdinand (1663-1713), Jean-Gaston (1671-1737) et Anne-Marie-Louise (1667-1743).

2 Decroisette 1975 ; Waquet 2007. Waquet (2007, p. 120) écrit : « Le mariage de Marguerite-Louise, en effet, fut comme tant d'autres une construction diplomatique dont la conséquence était de créer des rôles auxquels chacun, à commencer par la mariée, était censé se plier ». Voir aussi Bély 1999, p. 195 et suiv.

3 Pieraccini 1925, vol. 3, p. 636-683 ; Acton 2003, p. 103 et suiv.

4 Elias 1974, p. 237.

5 Archivio di Stato di Firenze (désormais ASFi), Miscellanea Medicea, 448, « Etichetta delle Corti ». Il existe une vaste bibliographie sur ce thème ; au sujet des événements du palais Pitti, citons Satkowski 1983 ; Chiarini et Padovani 1993 ; Chiarini 2000 ; Bertelli 2002. En général, sur le sujet de l'étiquette de cour, sa signification, ses symboles et ses rites, voir Marion 1968, p. 222-224 ; Prospero 1980 ; Signorotto et Visceglia 1998 ; Chauvineau 2003 ; Tofani 2003 ; Le Roux 2002 ; Ferrari 2010. Sur les débats historiographiques au sujet des cours, voir l'essai éclairant de Visceglia 2012.

6 D'ailleurs, toutes les cours européennes envoyèrent leurs représentants à la cérémonie du mariage, comme les sources le confirment (voir ASFi, Carte Stroziane, 1re série, pièce 24, fos 52ro-54ro) : toute absence aurait été remarquée.

7 Giambullari 1539.

8 Mellini 1566.

9 Rinuccini 1608 ; Bardi 1637.

10 Segni 1688.

11 Gualterotti 1589.

12 À ce sujet voir Bertelli 2002, p. 15 et suiv.

13 Brosses 1885, cité dans Bertelli 2003.

14 Pour approfondir, voir Bertelli 2002, p. 40-41.

15 « Se la civiltà e la cortesia fra le persone private non solo è convenevole, ma necessaria, per conservar l'amicizia, molto più si richiede fra' Principi, i quali quanto più son gelosi della propria reputazione, e del credito, tanto più si mostrano sensibili ad ogni piccola inciviltà. Quindi è, che se a bello studio, è vero per connivenza si tralascia qualche dimostrazione benché minima di rispetto, e di stima, ecco che insorgono fastidiosi lamenti, e spesse volte è occorso, che Principi, fra' quali passava per altro una sincera corrispondenza; non dico per essere stati gli Ambasciatori dell'uni mal'accolti, e strapazzati dall'altro, mà per una piccola innovazione di cerimoniale siano divenuti inimici, et abbino talvolta con le minacce e con la forza esatte reparazioni ben grandi di piccoli torti fatti a loro stessi, è nella persona dei propri Rappresentanti. E in verità in tralasciar le dovute cerimonie si fa ingiuria, obligandoci la Giustizia distributiva, a render a ciascun quell'onore, che merita, e non la cortesia, la quale ci detta bensì, che con un poco di convenevol larghezza usiamo quell'espressioni di honore, che non procedono ne dal voler, né dall'arbitrio nostro liberamente, ma ci sono imposte dalla legge, cioè dall'usanza, e dal possesso, nel quale forse noi stessi abbiamo messi altrui. », ASFi, Miscellanea Medicea, 447, p. 1.

16 « ... la Corte Ser.ma di Toscana con savio avvedimento fa registrare in forma di Diari tutto ciò, che segue alla giornata in materia di cerimonie, acciò venendo qualche personaggio, veder si possa, quali onori gli siano stati fatti, non differente dagli annali massimi della Repubblica Romana, ne' quali soleva il Pontefice Massimo scrivere esattamente le cose tutte, che succedevano in ciascun'anno, et esponevagli il Pubblico in Casa sua, acciò che il Popolo veder potesse non essendo che Governatori di quelli stati, dove esercitano la legazione. Dopo vengono i Plenipotenziarj, i Nunzj, gli Ambasciatori delle Corone, e quelli delle Repubbliche

e de' Principi. Seguono di poi i Ministri del second'ordine, cioè gl'Inviati, i Commissarj, i Deputati, gl'Internunzj, i Residenti, gli Agenti, i segretarj e gli Aiutanti di Camera », ibid. Suivent des pages manuscrites sur les cérémoniels des cours européennes et sur les rôles spécifiques.

17 « In un mondo fatto di onori, dell'essere ciò che appariamo, ogni atto d'ossequio costituiva un riconoscimento, creava un precedente. Per questo il "punto" (l'onore concesso all'ospite) era addirittura esasperato. [...] I Diari miravano a fissare il ricordo del modo in cui si onorava e si era onorati », Bertelli 2002, p. 39-40. Voir aussi Vaccari 1997.

18 Les sources d'archives se trouvent dans : ASFi, Guardaroba Medicea, Diari di Etichetta, nos 1 à 7 ; le Diario e Cerimoniale rédigé par l'aide de chambre du grand-duc Ferdinand Ier, Cesare di Bastiano Tinghi, dans Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze, Capponi, 261, 1-2 ; un troisième volume de Tinghi figure dans ASFi, Miscellanea Medicea, 11 ; des recueils de registres d'étiquette sont conservés dans ASFi, Miscellanea Medicea, nos 423 à 448, y compris les noms des titulaires et les récits d'étiquette à partir de 1600.

19 Pour exemple de ces détails matériels, qui témoignent ici du faste avec lequel furent organisées les festivités nuptiales, nous apprenons que, pour la mise en scène de l'Ercole in Tebe, donné en juillet 1661, le grand-duc a fait venir, entre autres, un certain abbé Cesti pour interpréter le rôle-titre, payé au comptant 29 écus, incluant le vivre et le couvert et « un castrat venu d'Innsbruck, surnommé Orinale, [qui] coûte 20 écus par mois, logement et vin compris, et ils habitent tous les deux ensemble » (« Un castrato venuto da Inspruch detto per soprano Orinale ne costa 20 scudi il mese, casa pagata anch'egli a vino stanno tutti 2 insieme ») ; s'y ajoutent « trois peintres venus de Bologne » (« tre pittori venuti di Bologna ») qui « séjournent à l'auberge, et coûtent 90 écus par mois. Trois selliers, venus eux aussi de Bologne pour s'occuper des harnachements pour la fête à cheval, coûtent environ 40 écus par mois » (« stanno sull'albergo, e costano scudi 90 il mese. Tre sellai venuti anch'essi di Bologna per far le bardature della festa à cavallo costano circa scudi 40 il mese »), tandis que « les peintres sont employés à la Porta San Gallo et au Duomo » (« i pittori s'impiegano alla porta à San Gallo et al Duomo »), ASFi, Guardaroba Medicea, Diario di Etichetta, 7, fo 129ro.

20 « Col Sig.re Pr.e Matthias mangeranno mons.re Luca Torrigiani Arcivescovo di Ravenna, nel primo luogo dopo al Sig.re Principe il Duca Luigi Strozzi, il marchese Riccardi Maiordomo magg.re di S.A., il cav.re Achille Sergardi Gn.le delle Galere del G.D. Alla seconda tavola che mangerà nel medesimo tempo che quella del Sig.re Pr.e il cavaliere Girolamo Maffei M.ro di Cam.a di S.A. il conte Francesco Strasoldo cavaliere maggiore di S.A. I quattro Camerieri del G.D.: 1 Ales.o Guadagni 2 Marchese Andrea dal Monte 3 Marchese Luca degl'Albizzi 4 Niccolò Gianni, Orazio Piccolomini Cam.re non solo del G.D. ma Cam.re Segreto del Sig.r Principe. Alla terza tavola che mangieranno dopò che hà finito S.A. Pietro Paolo Lanci da Fano scalco del Sig.re Pr.e. Quattro Camerieri : Fra Carlo Borromei Cavaliere Gerosolimitano, Cosimo Rinuccini, Girolamo Guicciardini, Lodovico Magalotti. Due scudieri del G.D.: Conte Girolamo Saracinelli, Gualterotto Guicciardini. Il P. Confessoro di S. A. de minori osservanti, Tommaso Guidetti M.ro di Casa del Ser.mo G.D. e Gio. Minucci Segr.rio di S.A. Gl'otti Paggi che vanno ad un'altra tavola con Mons.re Francesco Nutj suo Maestro. Le Dame all'andare mangeranno insieme tutte a cinque Donna Gostanza Bentivogli nel primo luogo, Sig.ra Duchessa Strozzi nel secondo, Sig.ra Maria Strozzi Gianni, Sig.ra Monaldesca del Nero Guadagni, Sig.ra Marchesa Virginia Rinuccini dal Monte », ASFi, Guardaroba Medicea, Diario di Etichetta, 7, fos 133ro-vo.

21 Le mariage auquel il est fait allusion est celui de Côme II et Marie-Madeleine d'Autriche, célébré en 1608.

22 « Non si doveva fare questa cirimonia e così si era risoluto di lasciarla, ma avendolo fatto, se ben con sua ragione il G.D. Ferd.o Pr.o quando venne l'Arciduchessa , che era il medesimo caso del nostro, moglie anch'ella del P., il G.D. prudentemente ha considerato qualcuno potrebbe dire voi lo faceste a quella e non a questa, dunque noi stimavi più la Casa d'Austria che la Casa di Francia e da questo rispetto si è preso

risoluzione di farlo. È stato proposto che per fuggir l'incomodo di così gran peso in capo si accomodi avanti alla sedia ove la starà in lettiga un cuscino nobile, ove ella la posi quando sarà stanca di tenerla in capo, e così sarà vista dal popolo, e lei non averà il disagio. », ASFi, Guardaroba Medicea, Diario di Etichetta, 7, fo 139ro.

23 Ibid., fo 189ro.

24 « Adi 6 detto la Principessa con la Ser.ma ; la Duchessa d'Angolemm andarono alle Cascine; si fece una merenda more solito mentre mangiavano sopravvenne una grossa acqua la Sig.ra Principessa non si volle levar da tavola coperta dall'Ombrello per mansit in proposito comedendi; quei che servivano, che erano il Marchese Andrea dal Monte, Marchese Albizzi, Luigi Antinorj senza andare in arno divennero cav.re bagnati alle spese della Sig.ra Principessa. La Ser.ma se ne stava in Carrozza e le Dame », ibid., fo 190vo.

25 « con la solita refezione », « poi montò à cavallo con le sue dame francesi et alcuni cavalieri, e sempre trotando se n'andò verso S. Matteo in Arcetri », ibid., fos 191ro.

26 « alzata una macchina che rappresentava il tempio di Diana Efesia una delle sette meraviglie del mondo abbruciato per acquistar nominanza da uno la notte che nacque Alessandro Magno », ibid., fo 192ro.

27 « Si allumò molte strade per dove si fece passare la S.a Principessa per condursi à casa i Marchese Corsini ove ella stette à vedere con tutti i PP.i a cui ancora la S.a Arciduchessa e la S.a Duchessa di Parma. La strada fu questa. Uscirono di Palazzo circa all'un'ora per via di Guicciardini, via de Bardi, da Mozzi, ponte rubaconte lungarno, dagl'uffizi per piazza vacchereccia, da setaiuoli, al pontevecchio, lungarno à casa i Corsini, più bella vista facevano gli uffizi, si era allumato non solo tutto questo viaggio, ma ancora le strade passando si vedevano et alle case de poveri si era dato carta per i lanternoni e candele di cera per accendervi dentro. Circa à mezz'ora di notte la fortezza di Belvedere con 2 tiri diede il segno dell'accendere. Alla carrozza del G.D. andavano 6 paggi scoperti con le torce. A quella della principessa e G. Duchessa otto. Il S.e Duca di Modena col S.e Card.le d'Este stettero a vedere sul terrazzino del conte Piero de Bardi. Finì circa alle 2 hore il tempo fu bello, la luna nova impedì, e non tirò vento. Non si fece male alcuno », ibid., fos 192vo-193ro.

28 « Quando la Granduchessa e La Principessa vanno insieme si vò nella Carrozza della Granduchessa facendosi questo perché in luogo 3° la Granduchessa deve precedere alla Principessa; perché quando son due, e ciascuno hà la carrozza è effetto di precedenza andar nella Carrozza propria », ASFi, Miscellanea Medicea, 444, fo 58ro.

29 « dicono vaglia scudi mille quattrocento », ASFi, Guardaroba Medicea, Diario di Etichetta, fo 195vo .

30 « domandatoli a che hora lo voleva ha risposto non da Giovane ma da vecchia savia, che essendo Madama [intende la granduchessa n.d.r.] ammalata non è tempo di fare simili recreazioni e divertimenti », « ha risposto così al Marchese Albizzi che l'haveva interrogata », ibid., fos 196vo-197ro.

31 « La Principessa Sposa non fù invitata che non potendo venire la G. Duchessa, che era ammalata, l'Arciduchessa disse à Lorenzo Niccolini che non haverebbe preso questa sicurtà d'invitarla non potendo esservi la G. Duchessa », ibid., fos 197ro-vo.

32 « quelle donne solite », « havendo chiesto in grazia di poterlo fare », « Si contentano et ella e loro sono rimaste buon contente. », ibid., fo 146ro.

33 « Cameriera Magg.re la s.ra Francesca Venturi, moglie d'Orazio Magalotti questa à fatta.Si era affacciata et ha chiesto la Contessa Zefferini sorella del Bali Gondi. Sarà quest'altra volta.Matrona delle Dame la sig.ra Maffei Guidi Volterrana. Fù dama dell'Arcid.a Madre della Dama Guidi maritata al cav.re Mini e della s.a Giovanna che sta in Camera della G. Duchessa.Per il M.ro di Camera vanno in predicamento il cav.re Maffei.

Da poco tempo in qua è venuto su Lucio Malvezzi. Il primo pareva quasi arrivato a S. Piero ora quest'altro gl'è alle costole. », *ibid.*, fos 141ro-v.

34 « Coppiere Lorenzo Niccolini o il Priore Geraldini. Scalco Francesco Rucellai questo forse ne sta meglio che nessuno. Il cav.re Francesco Minerbetti di Malta parente stretto del Marchese Riccardi. Alcuni parlano di Giovanni Uguccioni. Si è affacciato il Balì Suarez. Giovane ma per la poca sanità in cui gl'è dato non ha passato il terrazzino. Camerieri del Principe se ne faranno 6 penso che sieno già fatti sicuri. Il figliuolo del Balì Gondi questo averà la provvisione, ma non dal P. per qualche altro verso. Pier Guadagni. Lorenzo del Sen.re Marco Martelli, che sarà Balì, rinunziandoli la Croce suo padre. Questi son sicuri. Bartolommeo Medici portato dal Card.le Decano », *ibid.*

35 « Ci rallegreremo con chi sarà, e con chi non sarà lo considereremo quest'altra volta. », *ibid.*

36 Voir, parmi de nombreux ouvrages, Goubert 1969. Voir aussi Romagnani 2010.

37 Voir à ce sujet Protopapa 2003 ; Verga 2003. Au sujet des rôles, je renvoie aux classiques : Guevara 1549 ; Evitascandoli 1598 ; Sestini 1621.

38 « Sig.ra Francesca Venturi Magalotti Mra di Camera sc. 50, Sig.ra Teresa Marzimedici Serzelli Matriona sc. 9, Sig.ra Maria Maddalena Bartolini Beccuto simile sc. 9, Sig.ra Maria Caterina Strozzi Salviati Cameriera Maggiore sc. 50, Sig.re Lucio Malvezzi Mro di Camera sc. 43, Sig.re Priore Carlo Giraladini Primo Gentiluomo di Cam.a sc. 16, Sig.re Cav.e F. Andrea Minerbetti Coppiere sc. 16, Sig.re Cav.e Pierantonio Ricci Scalco sc. 16 », ASFi, Manoscritti, 321, p. 682. Naturellement la liste des rôles dans la maison du grand-duc en 1662 comprend les fonctions suivantes : premier majordome, maître de chambre, camériers, écuyers et écuyers tranchants, secrétaires, minutantes, garde-robiers, médecins, ainsi que le personnel au service de la grande-duchesse Vittoria, du grand-prince Côme, du prince cadet, du prince neveu, etc. À côté de chaque nom est indiquée la rémunération. Grâce à une analyse comparative minutieuse sur cette longue période, il est même possible de suivre l'évolution de la carrière des individus au fil des années.

39 « Luzio Malvezzi è fatto M.o di Camera ma non pubblicato. Ha la compagnia di corazza di Cortona con 40 scudi il mese ma non ne cavazza se non 20 dandone gl'altri 20 al suo luogotenente che fa ogni cosa. L'ha proposto il P. Leopoldo, la moglie figliuola del Marchese Ruberto Capponi molto accetta alla G. Duchessa di cui è stata Dama si è raccomandata alla medesima Serenissima e S.A. ha dato l'ultimo impulso a questo negozio. Dicono che non vogliono darli se non scudi 50 il mese. Coppiere similmente à fatto Carlo Geraldini Priore di Perugia Primo gentiluomo della camera del s.e Cardinale Decano con 40 scudi il mese qui vi haverà 24 con questa differenza che col s.e card.le e al fine dell'alfabeto con la s.a Principessa alla Croce Santa. Scalco sarebbe stato sicuro Lorenzo Niccolini, ma re optime considerata non ne ha mostro inclinazione, onde vanno in predicamento Cav. F. Andrea Minerbetti; scudiere Gio. Uguccioni, cameriere Francesco Rucellai, per M.o di Camera si era detto il cav.re Maffei, il conte di Carpigna ma 68 anni, el non parlare francese e poco italiano era poco, e quelli troppo. La città haverebbe voluto Mons.re Incontri di S. ill.a nuova. Ma à Palazzo non se n'è parlato ma il dare uno che è stato 12 anni in Spagna à una francese non legava bene, e per lui lasciare un gran comando et un grande impiego a pigliare su 58 anni un'assidua soggezione era poco cosa desiderabile anzi niente. », ASFi, Guardaroba Medicea, Diario di Etichetta, 7, fos 197ro-vo. Les noms des membres de la cour de la princesse furent révélés le soir du 28 juillet, pour les 17 ans de Marguerite-Louise. Outre ceux déjà mentionnés, fut admis un chevalier français dénommé « Melegri, venu avec elle avec le titre de camérier secret », pour un salaire de 50 écus, accompagné d'un fils qui sera paggio di valigia [page de valise, c'est-à-dire messenger personnel] de l'épouse sérénissime, et rejoindra les autres pages (« Melegri, venuto seco con il titolo di Cameriere Segreto », *ibid.*, f° 200v°). Si l'on compare avec les Ruoli di Corte, on peut voir clairement qu'une paie de 50 écus était normalement attribuée à quelqu'un qui accédait à une position élevée au sein de la cour.

40 Boutier 2004, p. 265-284.

41 Voir Chauvineau 2004.

42 Concernant la comparaison entre la cour de France et celle des Médicis, Cosandey (2008) a réfléchi sur les apports au cérémonial et à la vie de cour en général introduits par les régentes Catherine et Marie.

43 Voir Ascheri 1996. Les chercheuses G. Calvi et A. Savelli ont bien démontré à quel point le système des faveurs et les équilibres entre « centre » et « périphérie » étaient importants, toujours dans le cas de Sienne et sous le gouvernement de Violante Béatrice de Bavière. Voir Calvi 2008 et Savelli 2008, p. 433-451 et 327-341.

44 Chauvineau 2004, p. 290.

45 ASFi, Guardaroba Medicea, Diario di Etichetta, 7, fo 145r.

46 Voir, comme exemple clair, le Diario di Etichetta dans ASFi, Miscellanea Medicea, 438, fos 1-22 et suiv.

47 Rencontrer un hôte en visite privée dans la chambre à coucher est une pratique commune et répond à des critères d'utilisation et de distribution des espaces naturellement différents des critères actuels. Le concept même de privacy, comme les textes cités l'ont amplement démontré, dans l'Ancien Régime et les milieux de cour, correspondait à des critères complètement différents de ceux auxquels nous sommes habitués. Pour approfondir la question, se référer aux travaux magistraux d'Ariès et Duby 1986 ; Sarti 1999.

48 Gentilhomme chargé de découper les viandes à la table d'un roi ou d'un prince.

49 « in testa si era alzatovi un palco che saliva 3 scalini coperto di tappeti sopra cui posava la tavola fatta in cerchio in forma di luna crescente che erano otto posate con questo ordine. In mezzo sotto al baldacchino lo sposo e la sposa, la Ser.ma, Card.le Gio. Carlo, il G.D., Duchessa d'Angolemma, PP. Mattias e Leopoldo. La tavola era arricchita con bellissime piegature, ciascuno sopra la posata aveva la sua impresa, e chi non l'aveva propria, che erano la Sposa e Angolemma, se gli ne prestò una. Nel mezzo della tavola era un tempio con le colonne e aperto fra i vani; vi era una statua della Francia, della Toscana, della fama, e del S.re P.e Sposo à cavallo. La vivanda fu condotta dallo scalco del G.Duca perché si fece un piatto solo, et il Banchetto lo faceva il G.D. Le vivande furono 70 senza le frutta. La sig.ra Duchessa d'Angolemma ebbe la Panattiera dorata eguale a quella del G.D. della G.Duchessa e della Sposa in riguardo di volerla trattare come la sig.ra Duchessa di Ghisa. I Sig.ri PP.i Mattias e Leopoldo ebbero in luogo di Panattiera una sottocoppa dorata col salierino », ASFi, Guardaroba Medicea, Diari di Etichetta, fos 180ro-180vo.

50 Ibid., fos 181ro, 186ro : « Le dimanche matin du banquet, le bailli Gondi tendit la serviette à l'époux princier à son arrivée à table. » (« La Dom.ca mattina del convito il Bali Gondi diede la salvietta al s.e P. Sposo all'entrata di tavola »).

51 « Nota che quando il Rè di Francia banchettò la sig.ra Principessa ella sarà stata nell'Angolo sinistro della tavola per di fuori seduto sopra uno sgabelletto di velluto senza appoggiatoio e senza braccioli postasi a tavola quando il Re ha cominciato à mangiare, la sua vivanda si sarà posta coperta prima. Avantj al Rè, ed 'egli haverà accennato con la mano che la si ponga avanti a lei. Il bere gli sarà stato portato in mano senza sotto coppa e senza salva e si sarà alzata da tavola avantj che il Re finisca di mangiare. Quel che è stato honore straordinario, è andato à visitarla alle sue stanze come Principessa di Toscana, il simile hanno fatto le due Regine Madre, e moglie », ibid., fos 206r°-v°.

52 « stare a tavola con la Serenissima », « La Contessa allegava di esserne in possesso, che se non era compiaciuta harebbe lasciata la lettera di Madama di Orlens, e partitasi, allegando di avere ricevuto il med.o onore dalle Regine di Francia in occasione di merenda, o ricreazione. La G. Duchessa replicò à tutto il partire era in suo arbitrio, che l'averebbe fatta servire, et accompagnare con ogni onorevolezza. Ma che subito averebbe spedito un Corriere al Rè per rappresentarli la verità del fatto. Perché avendo S. Maestà ordinato a Madama di Angolemma, che si contentasse del trattamento, che ebbe la s.ra di Ghisa col dare à

tutti dell'Altezza e ricevere dell'Ecc.za se avesse desiderato qualche particolarità in lei, si sarebbe dichiarato. Proposero quei trattavano, che era Mons.e Bonsi, el Marchese Riccardi, che in luogo della tavola la Ser.ma la mettesse in carrozza, al che ella condescese di farlo ogni volta, che vi fosse luogo oltre à quello di donna Gostanza. La Contessa accettò il partito. Dopo si fece un'altra diligenza di domandare alla Contessa se ella rimaneva sodisfatta interamente et ella rispose largamente di sì. », *ibid.*, fos 157ro-158ro.

53 « Mangiarono la Sig.ra Principessa Sposa, la Serenissima, Sig.ra Duchessa d'Angolem, e il Sig.re Principe Mattias », *ibid.*, fo 152ro.

54 « di dare a tutti questi Principi dell'Altezza e contentarsi di ricevere dell'Ecc.za. », *ibid.*, fo 155ro.

55 « il Sig.re P.e Mattias non solo in Carrozza come si è detto ma ancora à tavola dà la Precedenza alla sig.ra Duchessa d'Angolem. », *ibid.* Pour le traitement de la duchesse d'Angoulême, voir la note dans le Cerimoniale della Real Corte di Toscana dans ASFi, Miscellanea Medicea, 447, p. 198-199.

56 « si era scritto che volendo la sig.ra Duchessa di Parma se bene incognita, visitare la sig.ra Principessa la ricevesse dandogli la mano e trattandola di Altezza. », ASFi, Guardaroba Medicea, Diari di Etichetta, fo 153vo.

57 « o per dir meglio quelli che fanno per lei », « costume di Francia, che sarebbe stato il non gli dar la mano, a trattarla in VV », « Questa antifona sentita dalla S.a Duchessa gl'e parsa troppo alta, onde si è risolta à non cantare il restante, e così non la visitò », *ibid.*, fo 157ro.

58 « La Sposa sedeva sovr'una ricca sedia ed à man destra su'l primo scalino stava in piedi scoperto Mons.re Bonsi che servì da interprete, ed alla sinistra stava anch'ella sopra il primo scalino in piedi Madama di Belois: di qua e di là era una fila di dame invitate di numero circa à 45. », *ibid.*, fo 147ro.

59 « erano sulla porta della Camera », « i senatori stettero sempre in piedi e scoperti », *ibid.*, fo 147vo. Les sénateurs sont dits « mélancoliques » (« malinconici »).

60 « andavano a baciarle la veste ed ella a tutti chinava un poco la testa », *ibid.*

61 « L'universale averebbe desiderato che la risposta che diede Mons.re Bonsi al Senato interprete della S.ra Principessa fusse stata à voce alta, che ognuno avesse potuto sentire, e non pissi pissi al Luogotenente. Parve à Senatori che ella tenesse sussiego spagnuolo e non usasse la cortesia francese con loro né inchinando ne abbassando la testa senza far segno alcuno di riverenza. », *ibid.*, fo 148vo.

62 Louis XIV 1806, p. 27-29.

63 *Ibid.*

64 ASFi, Miscellanea Medicea, 591, pièce 14, fos 1-4. Peut-être s'agit-il de la lettre dont le chroniqueur des Diari rapporte qu'elle la « heurta ».

65 Il s'agit du rapport conservé dans *ibid.*, pièce 19, fos 1r°-17v°. Rodocanachi (1902), lors de son dépouillement minutieux des papiers d'archives, tout en utilisant souvent lesdits documents, passe étrangement sous silence le rapport en question. En revanche, Pieraccini (1925) puis Acton (2003) y ont eu largement recours.

66 « li diede la sedia il Marchese Albizzi che la serve da scalco », « stette ritto e coperto, vi erano le Dame, fu ricevuto dal Marchese Riccardi M.o di Camera. Vi era il paggio alla portiera », ASFi, Guardaroba Medicea, Diario di Etichetta, fos 182ro-vo Cette première rencontre avec les ambassadeurs de Lucques n'est pas rapportée dans les Relazioni inedite... 1901.

67 « non si potendo fare il Passeggio venne voglia alla Sig.ra Principessa andare alla Villa Imperiale a Cavallo con 3 delle sue dame. Quando era per il Giardino gli sopravvenne la Piovra grossa; et ella s'infracidò e non andò », ASFi, Guardaroba Medicea, Diario di Etichetta, fo 183ro.

68 « Furono ricevuti da S.A. nell'appartamento della Ser.ma G.Duchessa à portiera alzata, ma senza il paggio e senza assistenza delle Dame, parlò l'Arciprete Soldanj servì d'interprete mons. Bonsi che rispose in nome della Ser.ma piano. », ibid., fos 184v°-185r°.

69 « che haveva un poco di flussione di catarro in uno orecchio », ibid.

70 « i forestieri vegghino la Casa di un privato abbigliata come se fosse un Principe », ibid.

71 « Adi 3 Domenica andarono a S. Maria Novella il G. Duca con tutti i PP.i. La S.ra Arciduchessa che vi udì la Messa. La S.ra Duchessa di Parma, la S.ra Duchessa d'Angoleme che si comunicò al Rosario con 3 Dame francese che fecero il simile all'altar di S. Domenico. », ibid., fo 187ro. Le même jour, le chroniqueur décrit ainsi le palio de San Piero : « Le jour où se déroula le palio de San Piero, il n'y eut pas de cavalcade mais un très grand nombre de carrosses, ainsi que tous les princes, connus et inconnus. L'absence, à cette fête, de la cavalcade parce que les chevaux étaient épuisés par le ballet, ce fut comme manger des fraises sans sucre, voir un chevalier sans collier ou sans manchettes, une statue sans socle, un livre sans couverture, un jardin sans fontaine, un tableau sans ornements, un bijou sans monture, un beau petit chien sans collier, une fête sans vin, l'été sans glace, une épouse sans grâce, une robe sans ornement, une table sans nappe. » (« Il giorno si corse il palio di S. Piero non vi fu cavalcata ma un grandissimo numero di carrozze, e tutti i PP.i così cogniti, come gli incogniti. Il mancare à questa festa la cavalcata che seguì per essere i cavalli stracchi dal balletto fu come mangiar fragole senza zucchero, vedere un cavaliere senza collare o senza manichini, una statua senza base, un libro senza coperta, uno giardino senza fontana un quadro senza ornamento, una gioia senza legatura, un bel canino senza collare, una festa senza vino, la state senza diaccio, sposa senza vezzo, vestito senza guarnizione, tavola senza tovaglia. »).

72 « La S.a Duchessa d'Angoleme quando va fuori alla Messa da se ha lo strato di velluto rosso, e 2 paggi con le torce, e quando si comunica due di più che tengono il velo », ibid., fo 191vo.

73 « non si fece Pavana », ibid., fo 188r. Il s'agit d'une danse de cour qui se répandit au XVIe siècle dans toute l'Europe.

74 « eran quattro sedie, ove stettero la Sposa, la Serenissima, il Card.le Gio. Carlo e il G. Duca. Il Sig.re Pr.e Sposo, e tutti gl'altri stettero fuori della residenza. La sig.ra Arciduchessa, la duchessa di Parma stettero sopra un Palco parato con l'Ingraticolate a vedere », ibid.

75 Il s'agit d'un jeu qui consiste à cacher des pièces de monnaie dans de petits tas de son, chaque joueur gagnant la somme contenue dans le tas qui lui a été attribué (N. D. T.).

76 « La Sig.ra Principessa ha seco un Prete francese non ordinato in sacris, che ha titolo di suo limosiniere. Questo hà avuto tutta la Cappella che da Parigi la Sig.ra Principessa ha condotto seco, candellieri, et altre Argenterie, paramenti et altre cose di valore. Si dice che egli sarebbe restato volentieri, ma che la risposta sia stata che non havendo la Ser.ma nella sua Corte niuno che habbia titolo di Limosiniere non pare conveniente di darlo alla Sig.ra Principessa, e così si è terminato il negozio », ibid.

77 « La sig.ra Principessa Sposa stava con la pretensione di non dar la mano se non all'Arciduchessa, e quest'era l'ordine col quale era venuta di Francia, ne questi che la governano hanno voluto arbitrare una cosa tanto chiara, che ella la dia in quel modo che fa la G. Duchessa onde se ne scrisse in Francia, e lunedì mattina 18 arrivò Trottolino con la risoluzione molto prudente et accertata che quello si era detto alla S.a Principessa era quanto la doveva fare per viaggio, ma hora che ella è qua diventata di questa Casa gli faccin

fare quello che si usa, e se ella osserverà il medesimo cirimoniale della G. Duchessa non potrà fare se non molto bene, e così potrà vedersi con Parma e con tutti », *ibid.*, fos 197ro-vo.

78 « mà non si ricordava che anco lei è cadetta della Casa di Francia e senza stato », *ibid.*, fo 198vo.

79 « tutte queste nebbie si sono dissipate alla prudente risoluzione venuta dalla Francia », *ibid.*

80 « Venne con la s.ra Duchessa d'Angolette con la guardia, con corteggio di carrozze. Vi era Mons.re Torrigiani, Mons. Bonsi che fece dà interprete, March. Riccardi dava il braccio. L'appartamento dove stà la S.a Arciduchessa consiste in un salotto che ha 2 camera una per testata. L'Arciduchessa la ricevè nella Camera à mano ritta. Vi erano 3 sedie. Nel primo luogo la Principessa, nel 2° l'Arciduchessa, nel 3° la Duchessa d'Angolette. L'Arciduchessa ricevè la Principessa alla porta del salotto, che riesce su le logge e quivi l'accompagnò. Le diede la mano, mà non già alla Duchessa d'Angolette. La visita fù breve, e poi la s.a Principessa se n'andò alla pace », *ibid.*

81 « Fù ricevuta detta à 6 passi fuori dell'appartamento, che è quello entrando à man manca in sala grande. Sederono l'Arciduchessa ebbe la mano servirono d'interpreti Mons.re Bonsi e la Contessa Fabbroni. Fù accompagnata tutta la detta sala grande fino alla porta che esce nel ricetto. », *ibid.*, fo 202ro.

82 : « Adi 6 si mostrò il corpo di S. Antonino alla Duchessa di Parma et all'Arciduchessa et à loro figliuoli à un'ora di notte, si cavò e si pose su l'Altare, onde si vedde benissimo.[...] La sig.ra Duchessa di Parma volendo partire visitò la sig.ra Principessa Sposa.[...] Adi detto la Sig.ra Principessa Sposa andò a rendere la visita alla sig.ra Duchessa di Parma », *ibid.*, fos 216ro-219 ro.

83 « per capriccio », ASFi, Miscellanea Medicea, 14, pièce 42.

84 « basta osservare che tutte le gazzette di quel tempo nella descrizione di quello sponsalizio la battezzorno per tale mettendola in mazzo con le sue sig.re Sorelle d'Orléans, et di Guisa, senz'alcuna distinzione, et che nel contratto matrimoniale, che se ne distese, ella fu onorata con il med.mo attributo delle prefate sorelle, et delle piccole filles di Francia, cioè di "tres-haute et puissante Princesse" la dove se ella vi fusse stata nominata come Granduchessa di Toscana, gli sarebbe stato dovuto, et conferito il titolo di "tres haute, et tres puissante Princesse"; poichè nel contratto del di lei casamento con il Ser.mo Granduca suo Consorte allora Principe di Toscana, ambedue furono trattati con il titolo di tres hauts, et puissant Prince; ma il Ser.mo Granduca Ferdinando secondo di glor.a mem.a, Padre del Ser.mo Principe Sposo, et consequent.e suocero di Lei fu nell'istesso contratto nominato con la prerogativa di tres haut, et tres puissant Prince », *ibid.*

85 ASFi, Miscellanea Medicea, 591, pièce 14 ; également Archives des Affaires Étrangères, Toscane, 7, fo 89.

86 « amica delle novità », ASFi, Mediceo del Principato, 6266, lettre de Lucio Malvezzi à l'abbé Marucelli, envoyée de Poggio a Caiano le 13 août 1673.

87 Voir Lathuillère 1966 ; Lougée 1976 ; Wilson-Chevalier et Viennot 1999.

88 Waquet 2007, p. 130.

89 Saint-Simon 1979, vol. 16, p. 184.

90 Voir Ferrante, Palazzi et Pomata 1988 ; Roberts 1989 ; Campbell Orr 2004 ; Varallo 2009 ; Casanova 2014. En particulier pour les femmes de la famille Médicis et leur rôle de médiatrices culturelles, voir Strunck 2011. À propos de la formation de la femme aux pratiques de la « raison d'État », A. Spagnoletti (Spagnoletti 2008, p. 15-16) rappelle que « la femme est consciente du rôle politique qui lui est confié. La raison d'État, dont elle est imprégnée à l'égal des autres membres de la famille dynastique, la porte à se conformer à des choix qui peuvent apparaître punitifs par rapport à une situation de départ exceptionnelle

» (« la donna è consapevole del ruolo politico affidatole. La ragion di Stato, della quale essa è intrisa al pari degli altri componenti della famiglia dinastica, la porta a conformarsi a scelte che possono apparire punitive rispetto a un'eccezionale situazione di partenza ») ; et aussi : « toute position que prenait la femme était décidée de l'extérieur, restreinte et souvent provisoire ; et l'honneur réservé à celle qui nouait des liens matrimoniaux avec les princes de haut rang n'était rien d'autre qu'un reflet de celui, bien plus large, accordé au mari et à sa famille » (« ogni posizione che la donna assumeva era decisa dall'esterno, contrattata e spesso provvisoria: e l'onore riservato a colei che allacciava rapporti matrimoniali con i principi di alto rango altro non era se non un riflesso di quello, ben più ampio, attribuito al marito e alla sua casa »). Walsh (2005, p. 294), en outre, souligne à quel point, souvent, « reste considérable le clivage entre les attentes des princesses, concernant leurs fonctions et leurs charges, et les marges d'intervention qui leur sont laissées ».

91 « avendole due volte porta la faccia, il sig.re Principe la pregò a restar servita all'Italiana », ASFi, Carte Stroziane, 1re série, pièce 24.

92 « la sera pur ella tornò, e non vedendo noi che c'eravamo, disse al duca che fate, e poi vedendoci soggiunse, io mi trovo in buona compagnia. Io che stavo sedendo, subito mi rizzai per ogni termine di civiltà e di rispetto e per due volte mi disse, che tornassi a sedere. Io le replicai, che non pativo incomodo, e che sedendo anch'ella mi sarei accomodata. Ella tutta infuriata saltò fuori dall'uscio, ed ebbe a gettar per terra il conte di San Vitale suo maestro di camera, che era su la soglia e se ne andò. Mandai subito il principe Pietro mio figlio, a dire a Sua Altezza, che venisse che mi ero posta a sedere e che per ubbidirla non mi sarei mossa da sedere... », ASFi, MdP, 5504, fo 103vo, lettre de Marguerite de Médicis Farnèse au prince Léopold de Médicis, 11 novembre 1661.

93 Voir Relazioni inedite... 1901, p. 318-319 ; Mascalchi 2008.

94 « Di queste differenze se ne parla da per tutto, e particolarmente da francesi, e una persona religiosa mi disse giorni sono di sapere che la signora Principessa [Margherita Luisa n.d.r.] diceva che il suo matrimonio non era valido, poiché era stata forzata dall'autorità e minacciata dal re, con altre semplicità che mi paiono, troppo improprie. Sa Dio quanto compatisca loro in siffatti travagli i quali ho provati tre anni. [...] Non vorrei che fusse vero, perché altro non può recare se non inquietudine », ASFi, MdP, 5504, fos 265 et 267, lettre de Marguerite de Médicis Farnèse au prince Léopold de Médicis, 2 mars 1664.

95 « [...] perché tra le soddisfazioni che è piaciuto a S.D.M di concedermi nel mio accasamento non potevo ricevere consolatione maggiore che quella d'havere in Italia una principessa del mio sangue e da me a maggior segno amata », ibid., 5183, fo 449, lettre de Pise du 1er février 1663 (1664).

96 « L'importanza qui attribuita ai concreti e tradizionali legami del sangue e della parentela riduce in certo senso quella valenza di solidarietà artificiale e ideale attribuita ai legami del rango, in nome del quale si sarebbero dovute annullare distanze spaziali e temporali. », Paoli 2008, p. 122.

Pour citer cet article

Référence électronique

Vincenzo Lagioia, « L'« étiquette royale » : Marguerite-Louise d'Orléans à l'épreuve de Florence », Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles [En ligne], Articles et études, mis en ligne le 29 novembre 2016. URL : <http://journals.openedition.org/crcv/13935> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crcv.13935>

Droits d'auteur

Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.